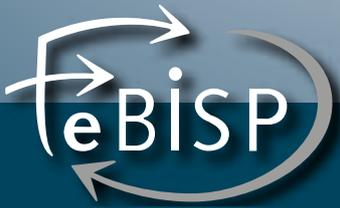


La FeBISP lance son plan d'actions



L'insertion

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES

DU 25 DÉCEMBRE 2012 AU 25 MARS 2013 • N°95



3 Édito

4 Brèves

- La FeBISP à la manifestation européenne contre l'austérité du 14 mars 2013
 - La FeBISP au salon Citizenjobs
 - Le Collectif Alpha fête ses 40 ans
 - Année des compétences : à vos agendas !
 - Ça bouge à la FeBISP... D'abord dans l'équipe...
 - Et puis, au Conseil d'administration
-

6 Sur le vif

Chronique européenne : triste sort pour l'Europe

8 Sur le vif

Être migrant...

10 Sur le vif

Le Livre Blanc des Missions Locales au Parlement bruxellois

11 DOSSIER :

La FeBISP lance son plan d'actions

21 Rencontre

Rencontre avec Rachid Madrane

25 Allô Bruxelles, Allô la terre !

Mots et maux d'emploi

26 Reportage

Fin 2012, trois nouvelles entreprises agréées en économie sociale d'insertion à Bruxelles

30 Le coin de l'employeur

Plein feu sur la formation continuée

Chers lecteurs,

Comme nous l'avons évoqué lors de notre numéro précédent, le dossier de notre magazine aborde le plan d'actions dont s'est dotée notre Fédération pour les trois années à venir. Au vu de la situation socioéconomique et des évolutions institutionnelles, nos membres, tant du secteur de l'Insertion Socioprofessionnelle que de l'Économie Sociale d'Insertion, ont jugé indispensable de se fixer collectivement des objectifs à atteindre afin de mieux répondre aux enjeux et aux défis importants que la Région de Bruxelles-Capitale devra relever dans les prochaines années. En tant qu'acteurs clés des politiques d'Emploi et de Formation, nous souhaitons contribuer concrètement à apporter, pour les publics avec lesquels nous travaillons, les meilleures solutions possible tant individuellement que collectivement. Notre plan d'actions nous servira à cet égard de fil conducteur, tant au niveau de notre contribution à la réflexion sur l'évolution des politiques à mener que vis-à-vis des actions que nos membres réalisent au quotidien.

Si la législature se termine tout doucement et que se profile une législature régionale 2014/2019 qui devra mettre en œuvre la 6^{ème} réforme de l'État, l'actuelle a vu, à la suite des élections communales, un petit jeu de chaises musicales qui concerne directement les secteurs de l'ISP et de l'ESI. Les deux Ministres qui géraient la Formation professionnelle et l'Emploi sont partis pour relever des défis communaux. Au niveau du Gouvernement de la COCOF, Rachid Madrane a remplacé Emir Kir début décembre 2012. Nous vous proposons dans ce numéro de faire sa connaissance et de voir quelles sont les orientations qu'il compte mettre en œuvre pour les 15 mois où il assurera ses nouvelles responsabilités.

Au niveau de la Région, nous venons d'apprendre la nomination de Céline Frémault comme Ministre de l'Économie et de l'Emploi. Cette nomination tardive ne nous a pas permis de la rencontrer à temps avant le bouclage de ce numéro. Rendez-vous est déjà pris et vous pourrez découvrir son interview dans notre prochain numéro.

Par ailleurs, nous vous invitons à découvrir trois nouvelles initiatives d'économie sociale, qui viennent d'obtenir leur agrément dans le cadre de l'Ordonnance régionale. C'est une occasion pour nous de montrer le dynamisme d'acteurs qui, dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles, prennent des risques et entreprennent pour, à la fois, produire des services et offrir des emplois de qualité à des demandeurs d'emploi dans une vraie logique d'insertion socioprofessionnelle.

Enfin, vous pourrez, comme dans chacun de nos numéros, découvrir les petites nouvelles de nos secteurs.

Bonne lecture,

Pierre Devleeshouwer
Directeur de la FeBISP asbl

La FeBISP à la manifestation européenne contre l'austérité du 14 mars 2013

À la veille du Sommet européen des 14 et 15 mars, la confédération européenne des syndicats a organisé une manifestation intitulée « Ensemble pour un avenir meilleur : Non à l'austérité ! Oui à l'emploi des jeunes ! ». En tant que Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion Socio-professionnelle et d'Économie Sociale d'Insertion, la FeBISP a pris part à l'action pour dénoncer les politiques d'austérité qui accablent en effet les plus pauvres et les plus vulnérables dont fait partie le public des secteurs de l'insertion socioprofessionnelle. La fédération en a profité pour rappeler ses revendications :

- des mesures créatrices d'emploi couplées à des politiques d'amélioration de la mobilité ou d'accès aux



L'équipe de la FeBISP et les stagiaires du Centre Anderlechtois de Formation (CAF)

équipements sociaux pour favoriser la mise à l'emploi

- plus de moyens pour l'accompagnement et les formations, car les places manquent et les demandes sont nombreuses !

Plus d'infos sur le site de la FeBISP : www.febisp.be

La FeBISP au salon Citizenjobs

Cette année encore, la FeBISP a proposé à ses membres de prendre part au Salon Citizenjobs. L'idée étant de

mettre à leur disposition un stand FeBISP pour présenter les offres d'emploi et les formations de l'association. 10 membres étaient présents : Après asbl, Centre de Formation d'animateurs (CFA), Centre de Formation et Insertion

« Le grain » (CEFIG), Centre d'Orientation et de Formation aux Technologies Nouvelles (COFTEN), ID 53 et les Missions Locales de Bruxelles-ville, Etterbeek, Molenbeek, Saint-Gilles et Schaerbeek.

Bilan de l'expérience :

- les points positifs : un stand FeBISP plein à craquer et une très bonne ambiance ; une table ronde bien remplie par des personnes intéressées de travailler dans le secteur et des témoignages intéressants.
- Petit bémol : une trop faible fréquentation de l'événement.



Stand FeBISP



Table ronde : les métiers de l'Insertion Socioprofessionnelle et de l'Économie Sociale d'Insertion



Le Collectif Alpha fête ses 40 ans

Le Collectif Alpha a profité de cet anniversaire pour retracer 40 ans de recherches, de pratiques et de luttes pour une alphabétisation de qualité. Le sujet vous intéresse ? Ouvrez votre agenda ! Il y a à voir, à lire et à écouter jusqu'au 31 mai 2013 :

- Exposition et animations, jusqu'au 31 mai 2013.
- Colloque « L'alphabétisation, c'est apprendre et changer », le 30 mai 2013

Plus d'infos sur le site
du Collectif Alpha :
www.collectif-alpha.be

Année des compétences : à vos agendas !

Les opérateurs de la formation et de l'enseignement en Wallonie et à Bruxelles ont décidé de s'unir autour



d'un projet commun : « 2013, Année des compétences ». Concrètement, des actions (conférences, ateliers, reportages, campagnes de commu-

nication, portes ouvertes, etc.) organisées par les différents partenaires se focaliseront sur 12 thèmes. Le 24 avril 2013, la FeBISP a accepté de prendre part à un colloque dédié aux connaissances de base et attitudes. Pierre Devleeshouwer y animera un atelier intitulé « Quel accompagnement, approche multidisciplinaire pour supporter/encadrer le jeunes dans son intégration et son parcours vers l'emploi ? ». Le colloque se prolongera lors d'une deuxième journée dont la date sera définie très prochainement.

Plus d'infos sur le site de l'événement :
www.anneedescompetences.be/

Ça bouge à la FeBISP... D'abord dans l'équipe...

Tatiana Vanessa Vial Grösser, qui remplissait la fonction d'attachée Emploi au sein de la FeBISP depuis 2006 est depuis le 1^{er} janvier de cette année passée à la direction adjointe. Autre changement :



Ana Teixeira

Ana Teixeira, notre attachée de la formation professionnelle, en poste à la FeBISP depuis 12 ans est partie vers de nouvelles aventures professionnelles. Nous la remercions pour son travail de qualité et lui souhaitons bonne route dans sa nouvelle fonction de directrice adjointe au sein de l'asbl Centre de Formation Bonnevie. C'est François Geradin qui reprendra la fonction d'attaché formation professionnelle. Vous pouvez le contacter via l'adresse électronique : geradin@febisp.be

Et puis, au Conseil d'administration

Laurence Carlier a décidé de quitter la direction du CEFIG pour se lancer dans de nouveaux projets. Elle quitte par la même occasion la présidence du Conseil d'administration de la FeBISP. Nous la remercions chaleureusement pour son implication dans la fédération et nous lui souhaitons de belles nouvelles et passionnantes aventures professionnelles. Jean-Philippe Martin, à la co-direction du Collectif Formation Santé depuis peu prend le relais à la présidence du CA de la FeBISP. Il sera épaulé par Luc Pilyou directeur de la Mission Locale de Forest, en tant que vice-président.

Chronique européenne : triste sort pour l'Europe

→ Michèle Hubin

Sale temps pour l'Europe. L'hiver se traîne tandis que les dirigeants européens se sont enfin accordés sur un budget teinté d'austérité. Fumée blanche, diront certains. Peut-être. Mais loin d'être immaculée. D'autant qu'aucune garantie n'est acquise que le Parlement européen valide la proposition.

Un budget accouché difficilement et en toute discrétion

Coincé entre le scandale des lasagnes à la viande chevaline et l'abdication du Pape Benoît XVI, l'Europe a accouché d'un budget dans la douleur. La nouvelle n'a tenu la Une journalistique que pendant un seul jour. Et encore, un samedi ! Et pourtant, ce budget, s'il est accepté par le Parlement, vaudra pour les sept prochaines années. Quand on sait que les opérateurs ISP en sont dépendants pour la part de co-financement de leurs actions, à concurrence de 18% pour les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) et de 5% pour les Missions Locales¹, il est impératif qu'on se penche sur son berceau. Car c'est bien à ce stade qu'on en est : un accouchement post-terme pour un bambin famélique dont toute l'éducation semble encore à faire.

Pour « fabriquer » le budget européen, la Commission européenne se fonde sur le cadre financier pluriannuel en vigueur et les lignes directrices budgétaires pour l'année à venir pour élaborer le projet de budget, qu'elle soumet ensuite au Conseil et au Parlement. Ces derniers constituent l'autorité budgétaire qui amende puis adopte le projet. En cas de désaccord entre le Parlement et le Conseil, un comité

de conciliation, convoqué pour l'occasion, est chargé de dégager, dans les 21 jours, un accord sur un projet commun, qui est alors soumis aux deux branches de l'autorité budgétaire. Si le Conseil rejette ce texte, le Parlement européen a le droit d'approuver le budget en dernier ressort.

Quels besoins pour 2014-2020 ?

La Commission européenne estimait avoir besoin de 1.025 milliards d'euros jusqu'à la fin de la décennie pour travailler efficacement. Ce montant représente les crédits d'engagement. Elle devra cependant se contenter de 960 milliards en crédits d'engagement, et de 908,4 milliards en paiements après les réductions réclamées par une série de pays emmenés par la Grande-Bretagne. Cette enveloppe doit permettre d'assurer les dépenses des axes suivants :

- Croissance intelligente et inclusive (dont cohésion sociale, économique et territoriale) : 48,4% du budget total.
- Croissance durable : 37,6% du budget total.
- Sécurité et citoyenneté / Europe dans le monde / dépenses administratives des institutions : 14% du budget total.

Le cadre financier pluriannuel est le programme de dépenses qui traduit en termes financiers les priorités politiques de l'Union. Il détermine une

discipline budgétaire en limitant les dépenses et fixe les montants maximums annuels d'engagement et de paiement pour les principales catégories de dépenses. Ce cadre financier dictant la stratégie Europe 2020² relevait les conclusions suivantes : *Le chômage et la persistance de niveaux de pauvreté élevés requièrent une action tant au plan national que de l'UE. L'Union étant confrontée à des défis croissants liés aux faibles niveaux de qualification, aux résultats insatisfaisants de la politique active en faveur du marché du travail et des systèmes d'éducation, à l'exclusion sociale des groupes marginalisés (...), il convient de mener des initiatives et d'entreprendre des actions de soutien concrètes. S'ils ne sont pas relevés efficacement, ils risquent de compromettre de manière significative la cohésion sociale et la compétitivité. Il est donc essentiel que les investissements favorables à la croissance dans les domaines des infrastructures, de la compétitivité régionale et du développement économique s'accompagnent de mesures liées à la politique du marché du travail, à l'éducation, à la formation et à l'inclusion sociale (...).*

Dès lors, au vu de ce constat, la recommandation de l'Europe prévoit une part globale en faveur du Fonds Social Européen, représentant 25% du budget alloué à la politique de cohésion, soit 84 milliards d'euros (contre 73,5 milliards

¹ Données cadastrées par la FeBISP en début de programmation FSE 2007/2013, in Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise, FeBISP, 2008.

² COM (2011) 500 final – Part 1 : "Un budget pour la stratégie Europe 2020"

pour la programmation 2007-2013). La dotation européenne en faveur de la politique de cohésion dans les Etats membres est répartie par région en fonction de la catégorie de laquelle elle relève : 25% pour les régions relevant de l'objectif de convergence, 40% pour les régions en transition (c'est-à-dire pour la Belgique, la Wallonie), 52% pour les régions relevant de l'objectif de compétitivité (c'est-à-dire pour la Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale). Reste à savoir si le chiffre de 84 milliards d'euros sera maintenu dans un budget amputé de plus de 7% de ses prévisions. Il y a fort à parier que ce ne soit pas le cas, comme le précisait et le déplorait le Premier Ministre Elio Di Rupo, au lendemain des 27 heures de tergiversations européennes. Si les calculs sont corrects, l'augmentation nette du FSE pour la prochaine programmation se résumerait donc à quelque maigres 6%.

Remarque complémentaire qui illustre, s'il en est besoin, la dèche européenne : ces montants sont calculés à prix constants de 2011 ! Cela signifie que les montants alloués ne tiennent pas compte de l'évolution générale des prix. Prenons, par exemple, une subvention à l'emploi d'un montant de 28.050 euros³ et examinons son évolution sur sept ans, le temps d'une programmation européenne. Sept ans et pas moins de neuf indexations plus tard, si elle avait suivi l'évolution générale des prix, elle se monterait à 34.850 euros, enregistrant ainsi 24% d'augmentation. Sans présager de l'évolution des prix au cours de la prochaine programmation, on peut supposer qu'un montant calculé à prix constant se trouvera bien, à un moment donné, bien en deçà de la réalité. Et ce n'est pas tout. Le gâteau

devra désormais être partagé en 28 puisque la Croatie rejoindra l'Union européenne dès juin 2013.

Faire plus avec moins ?

Les observateurs parlent de « petit chelem » pour la Belgique. Perdant 12% des fonds structurels qu'elle a touchés pendant la période 2007-2013, elle a limité la casse, par rapport à la moyenne européenne (comprise entre -15% et -18%). Toutes les provinces wallonnes, sauf le Brabant, sont reprises dans la catégorie « Régions en transition »⁴, ce qui leur permet de ne pas perdre trop de fonds par rapport au cycle budgétaire précédent. Au total, la Belgique touchera 2 milliards de fonds structurels sur sept ans. Ce montant comprend une attention particulière portée au Limbourg, frappé par la fermeture de Ford Genk et à la Wallonie (surtout la province de Liège mais pas elle seule). Ceux-ci bénéficieront d'une aide exceptionnelle de 66,5 millions chacun. Le nouveau cadre budgétaire comporte un fonds destiné à l'aide à l'emploi des moins de 25 ans. Le seuil du chômage des jeunes étant supérieur à 25% à Bruxelles et en Wallonie, les deux Régions se partageront 48 millions d'euros. Pas (trop) d'égoïsme national ni de pessimisme exacerbé donc, il y en aura pour tout le monde même si personne n'aura envie de se réjouir du festival de pinailages dont on retiendra un fabuleux manque d'ambition. Car le résultat est bien là : le cadre financier 2014-2020 devra financer plus de politiques communes, aux accents plus « sociaux », pour 28 Etats membres, en étant plus étroit que le cadre précédent, à 27. Comme concluait un journaliste de La Libre Belgique, le vin est tiré, il est bouchonné, il faudra le boire. Pendant sept ans.⁵

3 Il s'agit des montants de la subvention du Maribel Social en 2007 et en 2013. Cet exemple de subside à l'emploi a été sciemment choisi puisque le montant de la subvention Maribel Social est insuffisant au regard des barèmes en vigueur et doit généralement trouver un cofinancement, notamment via les montants FSE octroyés aux opérateurs.

4 Les "Régions en transition" comme la Wallonie peuvent exercer un droit de tirage plus important sur les fonds structurels.

5 O.le Bussy, Libre Belgique du 9 février 2013.

Être migrant...

→ Ana Teixeira

Le récent séminaire organisé par l'Agence du Fonds Social Européen ce 11 décembre 2012 a donné un éclairage sur les différentes dimensions qui caractérisent les parcours des migrants en Wallonie. Après une matinée consacrée à la description des publics « migrants », à l'identification des freins et obstacles rencontrés par les personnes étrangères et d'origine étrangère, à la défense de la plus-value, à mener des actions spécifiques envers ce public, la table ronde de l'après-midi a mis en exergue l'importance de la mise en réseau pour agir avec ces publics. Suite à cette journée, cette brève missive « humaniste » a pour modeste enjeu de rappeler que, si partir est souvent difficile, faire son chemin dans un pays « d'accueil » l'est tout aussi.

Partir dans l'espoir d'un avenir meilleur : et si c'était vous ?

Prenez cinq minutes, imaginez ! Un jour, dans une semaine, demain, vous quittez votre pays. Vous débarquez dans un pays accueil dont vous ne connaissez ni le climat, ni les coutumes, ni les habitants, ni la culture... Ni même la langue. En quittant votre pays, vous laissez derrière vous votre histoire, votre famille, vos amis, vos repères, vos habitudes... Chez vous, vivre n'est plus possible : la guerre, la pauvreté, la faim, le manque d'emplois... Vous avez décidé de partir dans l'espoir d'un avenir meilleur, ailleurs... Vous avez entendu dire que là, ce serait mieux qu'ailleurs et différents facteurs vous ont guidé vers cette destination. Vous avez peut-être pris contact avec un réseau social déjà sur place, vous avez peut-être consacré toutes vos économies à voyager clandestinement dans de mauvaises conditions pour y arriver... Vous voilà sans rien.

Dans quelques heures, vous basculerez dans cette ville qui ne vous attend pas. Et vous vous mettez dans la file. Vous ne savez pas encore laquelle mais, vous savez déjà qu'il faudra très vite justifier votre arrivée, vous identifier...

Aurez-vous rapidement un logement ? Pourrez-vous comprendre

et apprendre de nouveaux codes ? Frapperez-vous aux bonnes portes ? Pourrez-vous trouver un chez vous, des amis, vous former, travailler, vous épanouir, aimer et vivre dignement ?

Voilà, vous avez « enfilé » les angoisses, les peurs, les espérances de tous ceux qui, un jour, quittent leur « chez eux ». Approchons leur réalité et examinons de plus près l'envergure du défi !

Tourner la page, oui mais comment ?

En Belgique, trouver un emploi stable (et de qualité) est une des conditions

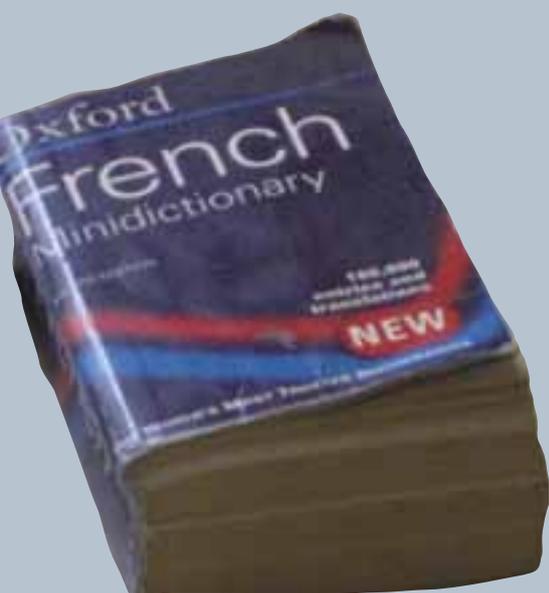
sine qua none pour obtenir un permis de séjour et pouvoir y résider. Cela semble logique, cependant les freins sont de tout ordre, et cela, le migrant ne s'y attendait pas et ne le comprend pas de suite.

Les freins sont d'abord liés à la société d'accueil, à savoir son contexte politique et économique, à la complexité et à l'insuffisance de ses dispositifs de formation et à la concurrence sur le marché de l'emploi où les pratiques de discrimination fusent au quotidien... En somme, autant de freins déjà partagés par les autochtones d'origine étrangère.



© CIRE asbl

Mais ensuite, d'autres freins s'ajoutent aux premiers et concernent, cette fois, les migrants en particulier. Ces freins sont liés au changement d'environnement social et culturel ; au besoin de comprendre la société dans laquelle on arrive pour mieux se situer ; au manque de reconnaissance de ses compétences professionnelles ; au coût et à la lenteur de la procédure d'équivalence de diplôme et, enfin, à l'éventuelle difficulté d'apprentissage de la langue locale ou même de trouver un centre de formation où l'apprendre.



Comment accueillir et intégrer les migrants

En bref, face au chômage de masse, à une concurrence accrue entre les travailleurs, à une politique de recrutement des employeurs basée sur la surqualification et la précarisation des conditions de travail, comment accueillir et intégrer les migrants ?

Différents dispositifs sociaux agissent sur ces freins. Différentes alternatives sont proposées par le tissu associatif pour accompagner les migrants dans leur parcours tant sur les aspects citoyens, administratifs, linguistiques, de formation que de recherche d'emploi... Tous défendent une approche globale des migrants qui, par la force

des choses, sont aussi des demandeurs d'emploi.

En Wallonie

Le dispositif d'appui à vocation régionale, le DISCRI (rassemblant les sept Centres Régionaux d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère - CRI) défend une vision holistique de l'insertion... « L'emploi demeure, et cela va en s'amplifiant, la porte d'entrée principale de l'insertion au sein de notre société. Si l'insertion professionnelle n'est pas accompagnée d'une insertion sociale des personnes, cela engendre d'autres problèmes en aval qui se répercutent dans l'espace public, les liens sociaux et la participation citoyenne. Ainsi, une inclusion sociale doit prendre réellement en compte les deux termes qui composent le terme d'insertion socio-professionnelle. D'autre part, la seule insertion professionnelle isolée de toute inclusion citoyenne fragilise les publics visés, par une forme d'instrumentalisation de l'emploi tant des individus que du marché de l'emploi, qui ferait des personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE) des travailleurs, mais pas des citoyens¹ ».

En Région de Bruxelles-Capitale

Le CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers) qui agit également dans cette optique, vient de publier le Cahier « Vivre ensemble » qui aborde sept fiches thématiques :

- Les difficultés de la rencontre avec l'autre.
- La différenciation entre les normes et les valeurs.
- Les valeurs propres aux sociétés d'Europe occidentale, un portrait de la société belge en termes de nombre d'habitants, de nationalités présentes, de convictions reli-

gieuses et philosophiques et de statuts socioéconomiques.

- Les étapes de l'immigration en Belgique, les normes juridiques et sociales et les valeurs qui sous-tendent la société belge actuelle.
- Et enfin, des pistes d'action pédagogique.

Il s'ajoute aux cahiers « Vivre en Belgique » qui traitent du logement, de la santé et de la famille, de l'enseignement, de la protection sociale, des impôts, de l'emploi, des assurances et de la vie quotidienne. « Ces guides sont destinés en priorité aux primo-arrivants et aux personnes qui les accompagnent afin qu'elles puissent leur expliquer comment fonctionne la Belgique. Ces différents guides présentent un tas d'informations indispensables tant d'un point de vue pratique pour savoir comment faire dans la vie de tous les jours que d'un point de vue politique. Un outil indispensable pour tous ceux qui souhaitent comprendre le fonctionnement de notre société² ».

Cette problématique concerne de près tant les organismes d'insertion professionnelle que les opérateurs du secteur de l'économie sociale qui sont les premiers à orienter, former et/ou proposer un travail à une majorité de personnes étrangères peu qualifiées et à défendre un accueil de qualité. Les deux secteurs sont convaincus de la nécessité de travailler ces différentes dimensions avec le public mais il leur faut être ingénieux pour aborder ces dimensions de manière transversale et intégrée !

Tous les documents liés au séminaire intitulé « L'insertion sociale et professionnelle des migrants en Wallonie : pratiques et perspectives », sont téléchargeables sur le site du Fonds Social Européen : www.fse.be

¹ Benoît Dessicy du Centre Régional d'Intégration (CRI) de Namur, propos recueillis lors du séminaire.

² Classeurs disponibles sur le site : <http://www.cire.be/thematiques/integration/542-les-cahiers-vivre-en-Belgique>.

Le Livre Blanc des Missions Locales au Parlement bruxellois

→ Tatiana Vanessa Vial Grösser

La parution du Livre Blanc des Missions Locales en début d'année 2013 a fait du bruit. Une Assemblée générale des travailleurs et des directions des Missions Locales a été organisée en présence des représentants du Cabinet de l'Emploi. Trois concertations zonales y seront consacrées et la Commission Emploi du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a invité le Comité de pilotage à venir leur présenter leur Livre Blanc.



La demande d'inviter les Missions Locales a été faite par des représentants du groupe Ecolo et du PS dans le cadre de la finalisation du dernier arrêté d'exécution relatif à l'Ordonnance pour les Missions Locales et les Lokale Werkwinkels.

Cette Commission est composée de 14 membres : quatre membres appartenant au PS, deux au MR, deux à Ecolo, deux au FDF, un au CDH, un au sp.a, un à Groen et un au CD&V. La présidence est assurée par Walter Vadenbossche (CD&V).

C'est face à une Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique que les quatre représentants mandatés

par le Comité de pilotage ont pris la parole : Tatiana Vanessa Vial Grösser, directrice adjointe de la FeBISP, Alain Diderich, directeur de la Mission Locale d'Ixelles, Corentin Delporte, accompagnateur à la Mission Locale d'Ixelles et Guillaume Goor, agent de développement à la Mission Locale de Saint-Gilles. Le sujet a attiré d'autres parlementaires qui se sont joints à l'audience. Le Ministre Benoît Cerexhe et son Cabinet étaient également de la partie.

Les travailleurs des Missions Locales s'étaient mobilisés pour venir soutenir le Comité de pilotage. Des représentants des Agences Locales de Développement de l'Emploi (ALE) étaient également venus soutenir et

s'associer aux revendications portées par le Livre Blanc.

Les questions des parlementaires se sont centrées sur sept axes :

1. L'accompagnement et le contrôle des demandeurs d'emploi : régionalisation du contrôle, limite entre l'accompagnement et le contrôle.
2. Le logigramme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : l'articulation entre Actiris et les Missions Locales, l'intégration des nouvelles Maisons de l'emploi, la collaboration avec les Lokale Werkwinkels.
3. La qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : 100 dossiers par accompagnateur.
4. La création des nouveaux projets en lien avec l'emploi.
5. Le lien avec les employeurs.
6. La simplification administrative.
7. L'évaluation de l'ordonnance.

L'Ordonnance a été votée en 2008 par le Parlement, mais les arrêtés passent uniquement par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, les parlementaires présents peuvent faire remonter une série d'informations auprès de leur Ministre. Cet événement était surtout l'occasion de rendre le débat public et de faire entendre notre voix par les décideurs.



La FeBISP lance son plan d'actions

→ Alice Berger

Porte-parole des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) depuis dix-sept ans et des Initiatives Locales de Développement Économique (ILDE) et Entreprises d'insertion (EI) depuis neuf ans, la FeBISP est devenue un acteur incontournable dans le paysage associatif bruxellois. A la veille de ses vingt ans, la Fédération a décidé de se doter d'un plan d'actions pour les quatre prochaines années. Pierre Devleeshouwer, son directeur et Tatiana Vial Grösser, récemment passée à la direction adjointe, nous en présentent les grandes lignes.

FeBISP (F) : Pourquoi un plan d'actions ?

Pierre Devleeshouwer (PDVL)/Tatiana Vial (TV) : L'idée n'était pas de faire un plan d'actions à la base. Nous avons en fait démarré, il y a quatre ans, un processus de réflexion qui nous a permis de resituer nos deux secteurs, l'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et l'Économie Sociale d'Insertion (ESI). Ce processus a démarré quand nous avons dû déterminer les conditions nécessaires à l'implémentation de la démarche référentielle dans les OISP. Cette réflexion nous a amenés à nous reposer des questions sur nos valeurs et sur le sens-même du travail d'insertion socioprofessionnelle. Nous avons d'abord organisé deux « journées Valeurs » afin d'identifier celles autour desquelles nos membres se rejoignent. Nous avons ensuite réalisé un travail autour de notre charte. Suite à ces deux moments de réflexion, outre une nouvelle charte et l'élaboration d'un positionnement vis-à-vis de la démarche référentielle, l'idée a germé de nous doter d'un plan d'actions. Il nous a semblé, en effet, important de déterminer les lignes de force que nous souhaitons porter collectivement pour les années à venir.

F : Cela veut-il dire que la FeBISP n'avait pas de positionnement politique avant ?

PDVL/TV : Nos membres et nous avons toujours eu une vision politique commune en ce qui concerne l'ISP et l'ESI. Jusqu'ici, cette vision commune était bien sûr intégrée dans le travail quotidien de l'équipe de la FeBISP, mais cela n'avait pas été conceptualisé et théorisé à travers des réflexions et des débats menés en commun au sein de la Fédération. (...) Il y avait une sorte de « déconnexion ».

F : Les « journées Valeurs » datent de la mi-2009. Nous sommes en 2013. L'accouchement a-t-il été difficile ?

TV : Sans doute car, comme je vous l'ai dit, l'objectif est arrivé en cours de route. Un proverbe africain dit : « *Seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin* ». La FeBISP est très attachée à son fonctionnement démocratique. Entre



Assemblée générale de la FeBISP
décembre 2012

les discussions au Conseil d'administration, en équipe et en Assemblée générale, le processus a pris du temps. Mais, au final, nous sommes arrivés à un plan d'actions qui reprend les valeurs et les principes que partagent nos membres et les actions concrètes qui en découlent et qui seront portées et menées collectivement ces deux prochaines années.

F : Le rôle de la FeBISP va-t-il changer ?

PDVL/TV : Non, nous poursuivons le travail et les actions collectives que nous avons initiés il y a plus de 15 ans. Tout en continuant à offrir des services et des conseils à nos membres, le plan d'actions nous permettra d'avoir une feuille de route porteuse de revendications très concrètes en cohérence avec les valeurs que les membres de la FeBISP défendent.

Trois axes

Le plan d'actions de la FeBISP s'articule autour de trois axes : les usagers au centre du travail d'ISP et d'ESI, le positionnement associatif dans le cadre des politiques publiques et la revalorisation des secteurs ESI et ISP.

F : Les usagers au centre du travail d'ISP et d'ESI, cela n'est pas vraiment nouveau. Pourquoi le rappeler dans votre plan d'actions ?

TV : En effet, ce n'est pas nouveau. La FeBISP a toujours dit que la méthodologie des OISP, ILDE et EI s'articulait autour, soit des usagers qui se présentent aux portes des associations, soit des travailleurs qui travaillent sous contrat d'insertion dans nos associations et entreprises. Les OISP, ILDE et EI adoptent une approche globale de la personne. C'est fondateur du travail d'insertion socioprofessionnelle. Nos membres ont voulu réaffirmer cela et le porter à un niveau plus politique alors que, jusqu'ici, nous le portions surtout à un niveau méthodologique.

F : Le secteur associatif joue un rôle important dans les politiques publiques. Pensez-vous que ce rôle est à redéfinir ?

TV : Oui certainement ! L'insertion socioprofessionnelle est, dans le secteur associatif, un des dispositifs les plus inclus dans l'action publique. Or, le contexte a beaucoup changé depuis la création des OISP. D'une part, les politiques publiques ont beaucoup évolué et, d'autre part, la vision du rôle du service public et de sa relation avec les citoyens est complètement différente. Ce changement de contexte a eu un impact important sur le travail de nos membres et sur

leur relation avec le service public. (...) Ce deuxième axe est donc un enjeu important parce que nos membres offrent des services apparentés aux services publics. Il est donc nécessaire de déterminer comment les pouvoirs publics, qui doivent s'occuper de la majorité des demandeurs d'emploi, en délèguent une partie à des « spécialistes » qui, eux, s'adressent à un public avec des besoins propres. Il s'agit de définir quel public est orienté ou pris en charge par les OISP. Comment ils sont orientés ? Avec quelles attentes ? Notre rôle en tant que Fédération est de faire remonter les



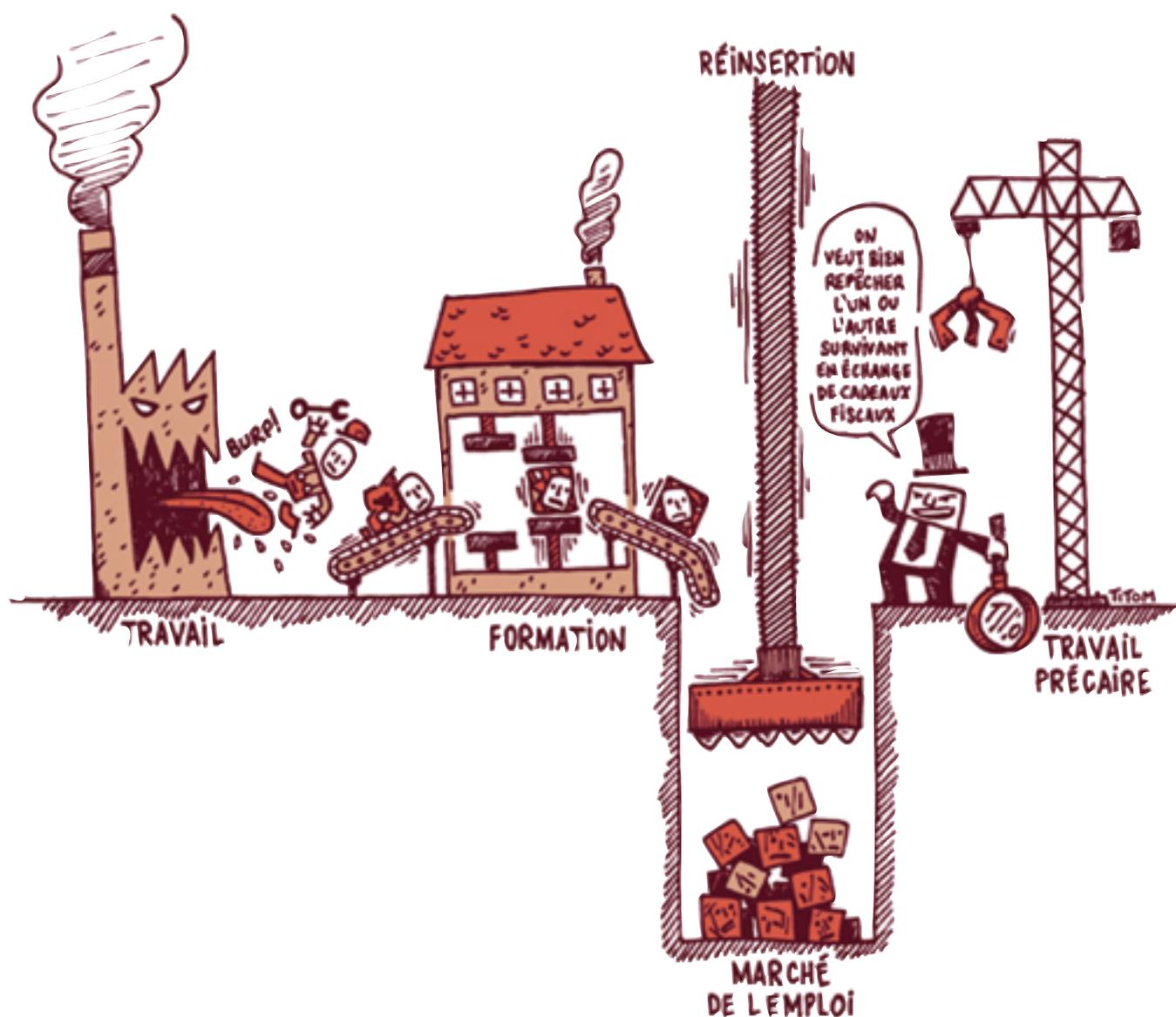
analyses du terrain pour pouvoir influencer, d'une part, la manière dont les politiques publiques sont pensées et, d'autre part, la manière dont les institutions mettent en place ces politiques publiques. En effet, ACTIRIS et Bruxelles Formation ont une grande autonomie d'action par rapport à leurs ministres de tutelle respectifs. Même si, depuis peu, les contrats de gestion cadrent plus leurs actions. (...)

F : Le troisième axe est très large. Selon la FeBISP, par quoi devrait passer la revalorisation des secteurs ESI et ISP ?

TV : Cela touche évidemment le financier, mais aussi la méthodologie des OISP et la prise en compte de leurs analyses dans la mise en place des politiques publiques. Pour nous, revaloriser le secteur de l'insertion, c'est pouvoir

Stagiaires du Collectif Alpha





faire valoir la méthodologie des OISP, ILDE et EI. Comme ils mettent les travailleurs sans emploi au centre de leur travail, ils ont besoin de souplesse pour pouvoir répondre à leurs besoins. Et cette demande de souplesse est de plus en plus difficile à faire défendre parce que, pour les administrations publiques, ce qui n'est pas quantifiable n'existe pas. Les statistiques sont importantes. Nous sommes bien d'accord. Mais il semble qu'on ait de plus en plus tendance à oublier que, derrière les chiffres, il y a des gens à accompagner. Et cette prédominance des chiffres sur l'humain a des répercussions sur le cadre dans lequel nos membres travaillent en le rigidifiant. (...) Pour que la méthode de nos membres soit prise en compte, il faut bien sûr que ces derniers soient pris au sérieux et écoutés. Bien que l'on soit à l'ère du développement des partenariats avec les services publics, la tendance a glissé vers la sous-traitance. En effet, le secteur n'est pas assez écouté et nos analyses ne sont que trop peu prises en compte. Il y a de la concertation,

mais elle se fait trop souvent a posteriori plutôt qu'a priori. La catégorisation des travailleurs sans emploi se multiplie et les catégories sont de plus en plus étroites. (...) On essaie de faire entrer chaque travailleur sans emploi dans une boîte. Mais cela ne fonctionne pas ! A la création de nouvelles catégories s'ajoute une nouvelle procédure. Cette complexification administrative montre une distanciation dangereuse de la part des décideurs par rapport aux personnes à qui s'adressent leurs politiques, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi. Revaloriser nos deux secteurs, c'est prendre en compte notre travail et les gens avec qui nos membres travaillent.

Huit thématiques

Le plan d'actions aborde huit thématiques :

- des politiques d'emploi et de formation professionnelle qui correspondent aux besoins de la Région de Bruxelles-Capitale et aux demandes des Travailleurs sans Emploi (TSE) ;
- des emplois durables et de qualité pour nos usagers ;
- l'émancipation individuelle et collective des usagers ;
- des politiques d'activation respectueuses des TSE et du travail des OISP/ILDE/EI ;
- une définition de qui fait quoi et avec qui, avec une garantie pour les OISP/ESI de pouvoir travailler en fonction de leurs missions et méthodologies ;
- un financement structurel souple, indexé et qui couvre 100% du coût ;
- une réelle simplification administrative pour les opérateurs ;
- une finalisation correcte des Ordonnances ESI et Missions Locales (MLOC).

Ces huit thématiques sont toutes d'égale importance.

F : Que reproche la FeBISP aux politiques d'emploi et de formation professionnelle de la Région bruxelloise ?

TV : Nous estimons que les politiques d'emploi et de formation professionnelle actuelles ne correspondent pas assez aux besoins des travailleurs sans emploi. Dans un contexte où l'activation des demandeurs d'emploi est de plus en plus intensive, notre constat est qu'il n'y a pas suffisamment de formations professionnelles et pas assez de moyens pour développer un réel accompagnement permettant d'éviter que la personne ne se retrouve seule en fermant la porte de la formation. A cela s'ajoute le fait qu'il faille également accentuer la création d'emplois. Des emplois de qualité qui correspondent aux profils de la population bruxelloise. (...) Actuellement, nous estimons que les politiques mettent beaucoup la pression sur les travailleurs sans

emploi et, selon nous, pas suffisamment sur les employeurs. Les politiques poussent les travailleurs sans emploi à s'insérer dans un parcours qui est supposé les mener à l'emploi. Moins les personnes sont scolarisées, plus les parcours proposés sont longs. Ce parcours s'apparente également de plus en plus au système scolaire. Ce qui est une aberration ! A côté de cela, quelles sont les initiatives mises en place par les politiques pour que les employeurs fassent une partie du chemin vers les demandeurs d'emploi et pour arrêter la surqualification et la discrimination à l'embauche ? Demander qu'il y ait des politiques publiques qui aillent dans ce sens est une de nos priorités ! L'économie sociale d'insertion qui fait ce chemin vers les personnes infraqualifiées n'est pas assez financée. Nous demandons d'y injecter plus de moyens.



F : Vous demandez également des emplois durables et de qualité pour les usagers des membres de la FeBISP. Que signifie un emploi durable et de qualité pour la FeBISP ?

PDVL : L'accès à l'emploi est un objectif prioritaire des personnes inscrites dans le dispositif ISP. C'est évidemment aussi un des axes prioritaires des acteurs de l'ISP et de l'ESI. Mais nous pensons que pousser les gens à avoir un emploi à n'importe quel prix et/ou à n'importe quelles conditions ne favorise pas une insertion durable. Nos membres constatent tous les jours sur le terrain une certaine dégradation des conditions de travail : de plus en plus de contrats précaires, à durée déterminée ou en intérim, de plus en plus de contrats à temps partiel et, dans certains secteurs, de plus en plus de propositions de contrats sous statut « faux indépendants ». Il y a une précarisation importante des travailleurs sans emploi, mais il y a aussi une précarisation des travailleurs avec emploi. Les travailleurs pauvres sont aujourd'hui une vraie réalité. Et nous ne pensons pas que le travail d'insertion socioprofessionnelle doit faire passer les personnes d'un statut de demandeur d'emploi pauvre à celui de travailleur pauvre. Le travail d'insertion socioprofessionnelle doit pouvoir intégrer cette dimension et laisser du temps pour accompagner les personnes vers les emplois qui offrent des conditions de travail et de rémunération correctes avec une certaine stabilité dans le temps. Ces questions feront l'objet, dans les prochains mois, d'une réflexion au sein de notre Fédération.

F : Les emplois créés dans l'économie sociale d'insertion sont peut-être de qualité mais rarement durables...

TV : Dans l'économie sociale d'insertion, on peut mettre l'accent sur l'insertion et considérer que travailler dans une ILDE ou une EI est un passage pour les travailleurs sans emploi infraqualifiés avant de trouver un emploi dans l'économie classique. On peut aussi mettre l'accent sur l'économie sociale où il s'agit de faire de l'économie autrement, où l'on offre des emplois durables et où l'on permet aux personnes engagées de se stabiliser dans leur emploi. Notre position est de dire que les deux sont nécessaires. Mais nous constatons un choix politique à Bruxelles, considérant l'économie sociale comme un outil du dispositif d'insertion socioprofessionnelle. Si on ne permet pas les deux, on enferme l'économie sociale d'insertion dans un système parallèle au tissu économique. Si on permet les deux, on laisse l'opportunité de faire le lien avec le système alternatif et d'avoir une percée dans le système classique. (...)

F : Pourquoi l'émancipation individuelle et collective des usagers est-elle importante pour la FeBISP ?

TV : Si on ne travaille pas à l'émancipation individuelle et collective des usagers, on forme juste de la main-d'œuvre



pour le marché de l'emploi. (...) Ici, on aborde la question de l'éducation permanente (ou populaire) qui constitue un des piliers du secteur de l'insertion. L'éducation populaire, c'est faire de l'éducation pour les personnes et par les personnes. Il en ressort des techniques pédagogiques, accessibles aux personnes et alternatives à la voie scolaire qui est plus théorique. (...) Au sein de nos membres, tout le monde pratique l'éducation permanente mais à des niveaux différents. Et ce volet est actuellement mis en danger par une procédure trop formalisée. Imposer trop de cadres va à l'encontre du fondement de l'éducation permanente et rend impossible l'émancipation. (...) La FeBISP demande de permettre à ses membres d'avoir des méthodologies qui puissent intégrer l'émancipation. En clair, il s'agit de mettre les personnes au centre du dispositif pour pouvoir mettre en place les pédagogies, les formations et le soutien.

F : Actuellement, c'est déjà ce que font les membres de la FeBISP ?

TV : Oui, mais cette pratique est mise en péril par un manque de confiance grandissant entre le public et l'associatif. Il faut restaurer ce cadre de confiance. (...) Si une personne arrête sa formation avant la fin du cursus parce qu'elle n'en a plus besoin, parce qu'elle a trouvé un emploi ou parce qu'elle a une urgence à ce moment-là et qu'elle ne peut plus passer

autant de temps à s'occuper de l'important, cela ne signifie pas, pour nous, que c'est un échec. Elle sait désormais qu'une structure existe et qu'elle peut y être accompagnée dans son projet. Et, pour cela, il faut un cadre de confiance. Aujourd'hui, on nous demande de dire si la personne est venue en formation, quand elle n'est pas venue, ainsi que les raisons de son absence. Les gens qui viennent dans nos associations ne sont pas des enfants. Ce système procédurier et de plus en plus administratif a tendance à infantiliser les gens. Nos membres travaillent avec des adultes et sont eux-mêmes des adultes. Arrêtons ce système de pistage qui n'a pour seul objectif que de rassurer les pouvoirs publics. (...) Les associations membres de la FeBISP ne demandent pas de les laisser faire ce qu'elles veulent, mais bien de leur laisser une liberté d'action dont les limites sont à déterminer avec le politique.

F : La FeBISP est-elle contre l'activation des chômeurs ?

TV : Avant les politiques d'activation, on n'avait pas besoin de contrôler les travailleurs sans emploi qui se présentaient aux portes de nos membres ; quand ils venaient frapper à leur porte, c'était parce qu'ils étaient motivés et qu'ils pensaient que cela pouvait les aider dans leur projet professionnel. Depuis, ils ont augmenté les contraintes et tout le système derrière flanche. (...) Nous affirmons que l'accompagnement, tel qu'il est pensé et appliqué actuellement, ne fonctionne pas par rapport au principe et aux moyens injectés. La réponse des politiques, plutôt que de s'arrêter, observer et en tirer les enseignements, est de faire toujours plus sur base du même fonctionnement. (...) Nous ne sommes pas contre l'accompagnement, c'est notre boulot ! Mais nous pensons que les principes sur lesquels l'accompagnement se base actuellement doivent être revus. Si les gens ne s'en sortent pas, ce n'est pas de leur faute ! Une activation respectueuse des personnes, c'est une activation qui leur donne de réelles opportunités pour s'en sortir et qui leur permet de faire un travail sur le long terme et de se projeter dans l'avenir. Parallèlement à cela, les politiques n'investissent pas assez de moyens dans l'accompagnement. Des moyens qui sont également nécessaires dans d'autres domaines et qui concernent tous les Bruxellois et, en particulier, les travailleurs sans emploi : le logement, le transport, la petite enfance, etc. On ne peut pas demander aux gens de s'activer si la société n'est pas capable de mettre en place ce qui permettrait à tous de dégager du temps pour s'occuper de l'important. Nous sommes d'accord avec le fait de faire de l'accompagnement une priorité, mais nous pensons que, pour cela, il est nécessaire de mettre en place toute une série de choses pour que les personnes concernées puissent également en faire une priorité et se projeter sur du long terme. Actuellement, ce n'est pas le cas ! (...)

F : Cela veut-il dire que l'ISP et l'ESI doivent prendre les usagers par la main ? Ne doit-on pas responsabiliser les TSE ?

TV : Au départ, les travailleurs sans emploi arrivaient chez nos membres de leur propre volonté et parvenaient à s'accrocher à l'ISP pour s'en sortir car ce sont eux qui choisissaient le moment de venir frapper aux portes des associations. On peut avoir envie de s'en sortir mais, s'il y a trop d'urgences à gérer, on est dans l'incapacité de s'occuper de l'important. L'ISP et l'ESI travaillaient avec des personnes, qui bien que dans l'urgence, parvenaient à dégager du temps pour intégrer l'important dans leur vie. Maintenant, on responsabilise de plus en plus les personnes. En ISP et en ESI, il y a toujours eu une volonté de responsabiliser les travailleurs sans emploi en leur rappelant leurs droits et leurs devoirs, les règles à respecter et puis, surtout, en les accompagnant dans la mise en place de leur projet sans le faire à leur place. On peut dire au gens de respirer mais on ne peut pas respirer à leur place. Depuis, le contexte a changé. Cette volonté de responsabilisation est devenue la base des politiques publiques, ce qui impose aux travailleurs sans emploi de trouver du temps pour l'important. Et s'ils n'y arrivent pas, on en déduit automatiquement que c'est parce qu'ils ne le veulent pas ou qu'ils n'en valent pas la peine. Et on met trop souvent de côté le degré d'urgence dans lequel ils sont. Résultat, aujourd'hui, on active beaucoup de monde sans investir suffisamment dans l'accompagnement et sans créer suffisamment d'emplois en bout de parcours et certainement pas des emplois qui correspondent aux profils de la majorité des travailleurs sans emploi. En termes de principes et de moyens, c'est une aberration et cela ne fonctionne pas !

F : La régionalisation de certaines matières, dont l'emploi, va également modifier les politiques d'activation. La FeBISP a-t-elle des craintes ?

TV : Effectivement, la régionalisation suscite également des questions par rapport à l'activation. Aujourd'hui, ACTIRIS accompagne avec le soutien de partenaires dont les OISP. L'ONEM contrôle. Nous sommes partisans d'une distinction nette et imperméable entre l'accompagnement et le contrôle des travailleurs sans emploi. Les OISP tiennent à rester dans le cadre de l'accompagnement et pas du contrôle. Ils veulent que leurs partenariats se limitent aux acteurs de l'accompagnement uniquement, y compris les pouvoirs publics. En clair, si ACTIRIS devient demain un acteur actif dans le contrôle des demandeurs d'emploi, notre secteur veut être consulté. Si nous rappelons cela, c'est que nous avons des craintes. C'est vrai que personne ne nous demande de contrôler des travailleurs sans emploi. Et nous ne le ferons jamais. Par contre, on demande à nos membres de transmettre des informations telle que

la présence des personnes et ces informations sont transmises aux services qui contrôlent. Dans un certain sens, nous participons à ce contrôle. La question est de savoir jusqu'où nos membres seront intégrés dans le système de contrôle. Le secret professionnel doit nous être garanti. (...) On ne demande pas un «no man's land» mais un cadre de confiance permettant à nos membres de faire leur boulot. Nos membres sont disposés à donner des informations globales mais, en aucun cas, nominatives. (...)

F : Pourquoi demander une définition des rôles de chacun ? Pourquoi demander la garantie pour les OISP/ESI de pouvoir travailler en fonction de leurs missions et méthodologies ? Quelles garanties attendez-vous ?

TV : Actuellement, les rôles ne sont pas bien définis. Il faut que ce soit très clair pour nous mais aussi et surtout pour les travailleurs sans emploi. Il y a deux aspects. D'une part, les acteurs qui jouent un rôle dans l'accompagnement sont nombreux : il y a ACTIRIS, les OISP, les ILDE, les EI, les CPAS, les ALE. Il est important de clarifier le rôle de chacun. D'autre part, le secteur fonctionne de plus en plus sur base d'appels à projets ouverts autant aux acteurs publics que privés. Le secteur étant considéré comme un marché, cela change la donne. On assiste à une dérégularisation du secteur de l'accompagnement. Nous revendiquons que l'accompagnement soit reconnu comme un service d'intérêt général et pas comme un service d'intérêt économique général. Nous sommes contre l'idée de faire de l'accompagnement un marché dans lequel le privé à but de lucre puisse se lancer ! On est partant pour une coopération avec ces acteurs dans le cadre de la mise à l'emploi mais pas en ce qui concerne l'accompagnement.

F : Un financement structurel souple, indexé et couvrant 100% du coût ? Cela n'est-il pas déjà le cas ?

TV : Je l'ai dit, le secteur fonctionne de plus en plus sur base d'appels à projets. Cela pose plusieurs problèmes. Premièrement, les appels à projets sont limités. Ils couvrent une période de maximum quatre ans. Ce qui veut dire que les travailleurs qui travaillent sur ce projet reçoivent soit un contrat à durée déterminée soit un contrat à durée indéterminée et l'employeur se débrouillera pour trouver un autre financement qui paiera son salaire une fois le projet terminé. Deuxièmement, en plus d'être limité dans le temps,



le financement lié aux appels à projets est insuffisant parce qu'il ne couvre jamais 100% de l'action. Ce qui signifie pour chaque association de trouver d'autres sources de financement pour boucler son budget. Troisièmement, et c'est sans doute le plus important, c'est que si les appels à projets sont rassurants pour les organismes publics qui les lancent – puisque très clairs au niveau des modalités : financement, durée, objectifs, public – ils ne permettent pas une vision d'ensemble. Or, nous sommes dans un chômage structurel et les personnes que nos membres accompagnent représentent le noyau dur du chômage à Bruxelles. Utiliser les appels à projets pour enrayer un chômage structurel est une aberration ! En résumé, nous demandons un financement structurel couvrant à 100% le coût de nos activités, qui soit indexé et souple. Notre boulot, c'est d'accompagner, pas de remplir des dossiers administratifs.

F : La FeBISP revendique une réelle simplification administrative pour les opérateurs. Cela nécessite-t-il vraiment d'être une des priorités du plan d'actions ?

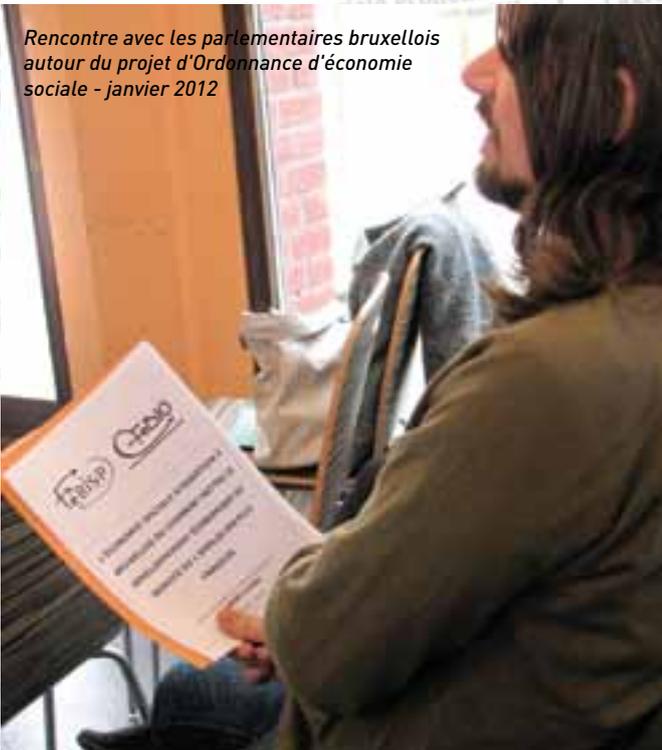
PDVL : Le travail d'ISP est passionnant et complexe. La gestion administrative du travail d'ISP est trop complexe et pas vraiment passionnante. La complexité institutionnelle bruxelloise, la multiplicité des financements et une augmentation des critères de justification ont amené peu à peu, pour une seule action, à la production de dossiers volumineux, complexes et parfois contradictoires. Depuis de nombreuses années, nous demandons aux ministres et aux administrations concernées de mettre en place, pour les opérateurs d'ISP, une réelle simplification administrative. Depuis trois ou quatre ans, il y a eu une volonté des pouvoirs publics de répondre à nos demandes et nous nous en réjouissons. Des modifications concrètes allant dans le bon sens ont été instaurées. Mais il reste du travail... Nous

Le dossier de L'insertion

demandons d'arriver à terme à un dossier unique par action, tant pour les demandes que pour la justification. Pour l'ISP, cela concerne la COCOF, Bruxelles Formation, ACTIRIS et le Fonds Social Européen (FSE). Nous demandons également que la simplification administrative le soit non seulement pour les Administrations mais aussi pour les opérateurs. Enfin, nous demandons que les règles à suivre tiennent mieux compte de la réalité de terrain des opérateurs, tant sur le volet du développement des actions que sur celui de la gestion comptable, financière et administrative. Arriver à cet objectif ambitieux nécessite une concertation importante pour intégrer tous les paramètres et les contraintes des acteurs tant publics qu'associatifs.

Livre Blanc¹, que nous venons de publier, puissent être le mieux possible pris en compte. La deuxième Ordonnance concerne l'économie sociale d'insertion. En 2011, une nouvelle Ordonnance est venue remplacer celle de 2004. Si ce nouveau texte comporte des avancées par rapport à l'ancien (meilleure définition de l'économie sociale d'insertion, clarification du mandatement pour le travail d'insertion, mode de financement distinguant les opérateurs déjà agréés et les nouvelles demandes, intention d'élaborer de vrais critères d'agrément), de nombreux points restent en suspens et devront être précisés via les arrêtés d'application. Ici aussi, nous serons attentifs, via la concertation prévue dans le cadre de la Plate-forme de l'économie sociale, à ce qu'ils

Rencontre avec les parlementaires bruxellois autour du projet d'Ordonnance d'économie sociale - janvier 2012



Remise du Livre Blanc des Missions Locales au Ministre bruxellois de l'Emploi, Benoît Cerexhe - janvier 2013



F : Enfin, vous mettez dans vos priorités la finalisation correcte des Ordonnances ESI et Missions Locales (MLOC). Où en est-on ?

PDVL : Comme vous le savez, le Ministre de l'emploi a démarré les chantiers de deux Ordonnances importantes pour nos secteurs. La première concerne les Missions Locales. Elle a été votée par le Parlement en 2008, mais les arrêtés d'application ne sont pas encore totalement finalisés, notamment pour les questions importantes des financements et de la méthodologie. Une concertation régulière a lieu dans le cadre du Comité de collaboration. Nous souhaitons que l'Ordonnance et ses arrêtés d'application permettent de pouvoir soutenir le travail spécifique que les Missions Locales mènent depuis plus de vingt ans et que les principes que nous avons mis en avant dans le

puissent préciser l'Ordonnance et, surtout, à ce que les textes soient un véritable soutien pour le développement de l'économie sociale d'insertion en tenant compte le plus possible des réalités de terrain. La première mouture des arrêtés d'application vient d'être soumise à la Plate-forme de l'économie sociale. Et, après une première lecture, nous pensons que nous sommes loin d'atteindre les objectifs que nous venons de citer. Mais nous en reparlerons...

¹ L'intégralité du Livre Blanc des Missions Locales est disponible sur le site internet de la FeBISP : www.febsp.be

Un calendrier

Le plan d'actions de la FeBISP repose donc sur huit priorités. Si elles sont d'importance égale, elles sont hiérarchisées en fonction des échéances prévues à l'agenda politique pour ces deux prochaines années.



F. : Quelles sont les grandes échéances des quatre prochaines années ?

TV : Notre calendrier va jusqu'en 2016. Il s'articule autour de certaines échéances proches et incontournables comme la finalisation de l'Ordonnance Missions Locales qui est prévue pour cette année (2013). Même chose pour l'Ordonnance Economie sociale qui devrait arriver en bout de parcours en juin 2013. A un niveau plus macro, il y a tout ce qui touche à la régionalisation. C'est en cours d'élaboration et très peu d'informations filtrent mais nous espérons voir émerger certaines choses en 2014 ou 2015. Enfin, il y aura les élections régionales qui sont prévues en mai 2014.

F. : Comment cela se concrétise-t-il dans le travail de l'équipe de la FeBISP ?

TV : Pour tous ces grands chantiers, nous rédigerons des notes et nous mènerons des groupes de travail sur base

desquels nous élaborerons l'argumentaire que l'on utilisera dans tous les lieux de concertation où la FeBISP est présente et où elle souhaiterait l'être. Afin que toutes les échéances soient respectées, le Conseil d'administration de la FeBISP sera particulièrement attentif au suivi du plan d'actions. Nous avons également prévu de rédiger un mémorandum comme lors de chaque élection régionale. Il sera particulièrement important tant au regard de notre plan d'actions que dans le contexte de la 6^{ème} réforme de l'Etat qui devrait prendre effet durant la législature 2014-2018.

F. : Y a-t-il peut-être déjà des nouveautés à annoncer ?

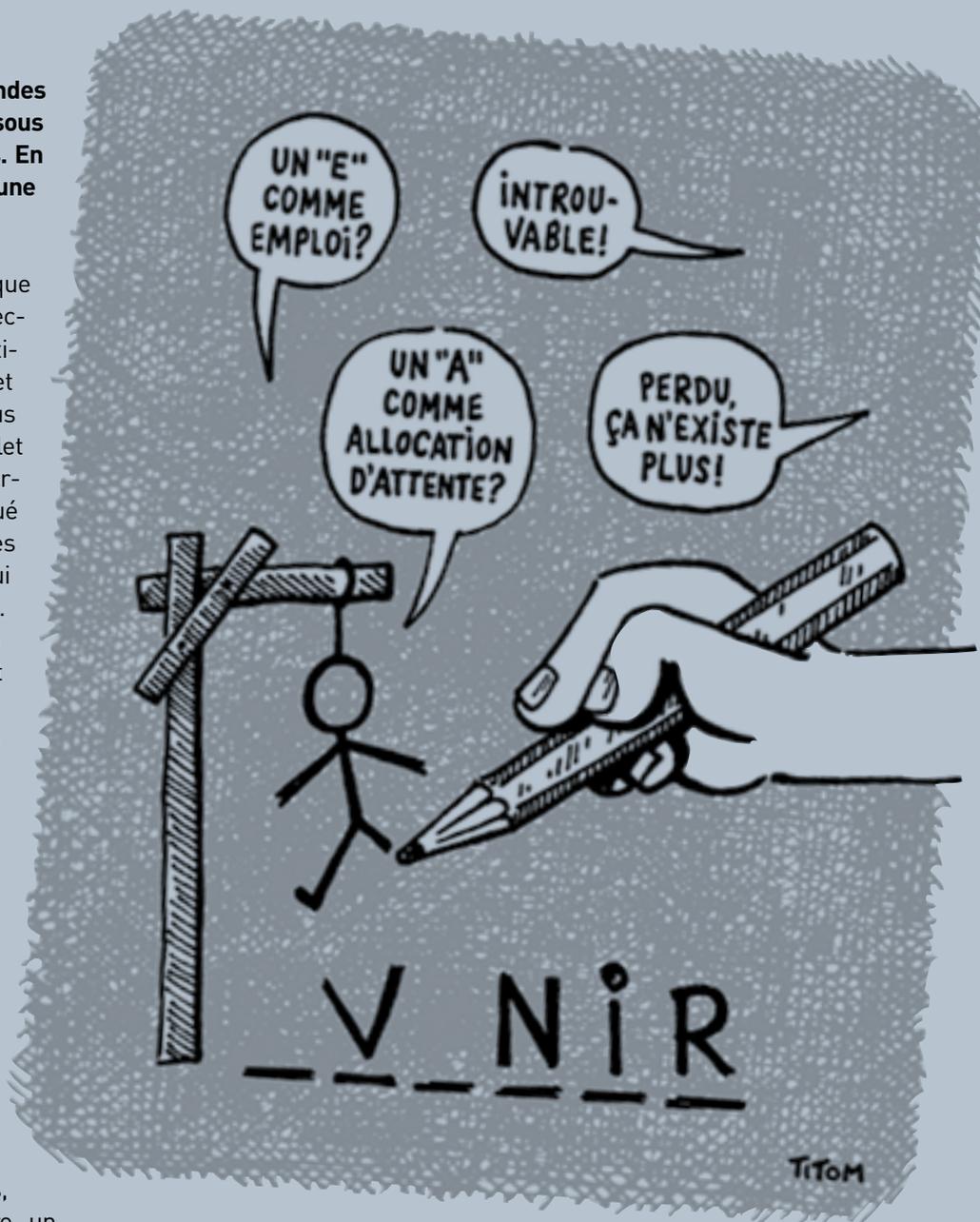
TV : Nous pensons organiser régulièrement des événements importants pour la visibilité de nos secteurs. Sur base des expériences passées à travers le salon « Let's Meet and Work » ou les 20 ans des Missions Locales, les membres sont demandeurs de continuer sur cette voie.



Conclusion

F. : Les revendications et demandes du secteur de l'insertion sont, sous certains aspects, très politiques. En quoi la FeBISP est-elle encore une Fédération d'employeurs ?

PDVL/TV : Rappelons d'abord que nous sommes une Fédération sectorielle et patronale. Nous continuons à assurer ce dernier volet dans toutes les instances où nous sommes présents. Mais le volet sectoriel a aussi toute son importance. Comme nous l'avons évoqué en début d'entretien, nos membres ont des valeurs communes qui sous-tendent leurs actions. Comme bon nombre d'acteurs du social, nous faisons le constat que les choses ne vont pas vraiment bien et que les orientations politiques actuelles, en matière d'insertion socioprofessionnelle, ne sont pas toujours les bonnes réponses face à la réalité de terrain. Mais comme la résignation ne fait pas partie de notre plan d'actions, nous pensons qu'il y a des aménagements à faire et des alternatives à construire qui peuvent et doivent mieux prendre en compte les valeurs basées principalement sur la solidarité et sur la prédominance de l'humain. En ce sens, notre Fédération se doit d'être un acteur social pour faire bouger les choses. C'est le sens de notre plan d'actions. Et, au-delà des questions strictement sectorielles, nous souhaitons aussi intensifier nos contacts avec d'autres acteurs (tels que les syndicats et les acteurs sociaux qui interviennent sur tous les problèmes d'exclusion) pour porter le plus collectivement possible des positions communes afin d'améliorer les politiques de formation et d'insertion en Région bruxelloise.



Rencontre avec Rachid Madrane

→ Alice Berger

Après les changements consécutifs aux élections d'octobre 2012, c'est à Rachid Madrane que le PS a proposé d'intégrer le Gouvernement bruxellois. Il est devenu le 7 décembre 2012 Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Urbanisme et de la Collecte et du Traitement des Déchets et de la Propreté publique et Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargé de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport, des Relations internationales et... de la Formation professionnelle. Alors que depuis son entrée en fonction, la presse s'adresse le plus souvent à Monsieur Propreté, la FeBISP a voulu tendre le micro à Monsieur Formation.

Biographie

1968 : naissance à Bruxelles

1985 : adhésion au PS dans le sillage des campagnes « Touche pas à mon pote » de S.O.S Racisme.

1987-1991 : Licence en Journalisme et Communication, Université libre de Bruxelles. Journaliste dans une radio privée.

1995 : attaché au Cabinet de l'échevin des travaux publics à Ixelles et coordinateur du contrat de quartier « Gray-Maelbeek »

2000 : Attaché de presse du secrétaire d'État au logement. Conseiller communal à Etterbeek où il devient chef de groupe du PS au Conseil communal. Ensuite : porte-parole de la Fédération bruxelloise du PS et de Philippe Moureaux et conseiller de presse de la Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice Laurette Onkelinx.

Juin 2004 à juin 2009 : député au Parlement bruxellois et à la COCOF.

1^{er} mars 2010 : échevin à Etterbeek (du Budget, de la Culture, de la cohésion sociale et des bibliothèques).

6 juillet 2010 : député fédéral PS à la Chambre des représentants de Belgique, élu dans l'arrondissement électoral de Bruxelles-Halle-Vilvoorde.

2 mars 2011 : Vice-Président de la Fédération bruxelloise du PS.

7 décembre 2012 : il prête serment en tant que nouveau Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Propreté publique et de l'Urbanisme et Ministre à la Commission communautaire française chargé de la formation professionnelle, de l'action sociale, de la culture, des relations extérieures et du transport scolaire.



FeBISP (F.) : Vous êtes entré en fonction début décembre 2012. On parle de vous dans les journaux, mais surtout en tant que « Monsieur Propre ». Qu'en est-il de la formation professionnelle ?

Rachid Madrane (R.M.) : C'est une question qu'il faudrait retourner à la presse en général. Je suis très heureux de parler de formation professionnelle chaque fois que l'on m'en donne l'occasion. C'est évidemment un enjeu crucial à Bruxelles, notamment quand on voit le taux de chômage et la situation des jeunes dans certains quartiers. C'est d'autant plus important pour moi qui suis l'auteur de l'ordonnance « Diversité ». (...) C'est vrai qu'il y a actuellement une grande partie de Bruxellois qui ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils sont infra-qualifiés. C'est vrai aussi qu'il y a une partie de ces personnes, principalement des jeunes, qui n'entrent pas dans les circuits de formation. Mais il y a aussi une problématique dont personne ne parlait à l'époque où j'ai fait passer l'ordonnance : c'est la discrimination. (...) Je suis fils d'ouvrier. Mon père était syndicaliste. Je sais ce que c'est la discrimination à l'embauche. Je l'ai vécue. Mon père l'a vécue. Mais aujourd'hui, ce que je constate, c'est qu'à l'époque, mes parents analphabètes avaient des emplois dans des entreprises. C'est fini, cette époque-là ! Et le drame, c'est qu'on est dans un pays où on constate une ethno-stratification du marché de l'emploi. C'est-à-dire que les enfants de l'immigration se retrouvent dans les emplois pour lesquels on a fait venir leurs parents. Si l'avenir d'un jeune aujourd'hui c'est de faire du nettoyage de bureau, moi, ça me pose un problème. Qu'est-ce qu'on a raté à l'école ? Qu'est-ce qu'on a raté en formation ? Est-ce que la société ne doit pas elle aussi s'interroger ? (...) La Formation et l'Emploi sont les clés pour préparer l'avenir des jeunes qui arrivent dans le monde du travail. Je pense que nous avons une responsabilité collective à tenter d'améliorer

les compétences des uns et des autres. Il faut essayer tous ensemble de répondre aux besoins du marché du travail. Je ne suis pas dans la stigmatisation de l'un ou l'autre acteur, mon idée est d'essayer de travailler en collaboration avec les entreprises, Bruxelles Formation et les OISP.

F. : Quelle est votre vision de la politique de la formation à Bruxelles ? Quelle est la place de l'ISP dans cette politique ?

R.M. : J'essaie de faire en sorte que les formations que nous proposons répondent aux besoins des entreprises. Le but du jeu, ce n'est pas que les gens fassent formation sur formation. Le but du jeu, c'est qu'à un moment donné, ces gens trouvent le chemin du travail. (...) Et pour cela, il faut qu'il y ait une meilleure collaboration entre les centres de formation et les entreprises. (...) Il faut une meilleure articulation entre emploi et formation pour que cela permette aux stagiaires de trouver des emplois en demande. (...) Je considère que la place des OISP dans le secteur de la formation est très importante. Ils représentent, si je ne me trompe pas, 40% de l'offre de formation. Ce qui m'intéresse dans le travail des OISP, c'est qu'il cible prioritairement un public qui est extrêmement fragilisé. Ce sont des jeunes, jeunes adultes et adultes qui sont hors circuit. Sans l'offre de formation des OISP, je pense qu'on irait dans le mur. Les OISP ont un rôle prioritaire, crucial dans les politiques que je veux mener. Mais attention, je ne suis pas en train de valoriser les OISP par rapport aux autres acteurs de la formation. Pour moi, tout ce qui peut permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver le chemin du travail doit être soutenu.

F. : Même si on représente une part importante de l'offre de formation, les OISP n'arrivent pas à faire face, à cause des politiques d'activation, au nombre grandissant de demandeurs d'emploi qui se présentent devant

leurs portes. C'est pourquoi en début de législature, alors que nous offrons 4100 places, on en réclamait 6500. On en est à moins de 4400. Comptez-vous revoir ce chiffre à la hausse ?

R.M. : Il y a actuellement 4400 places. Vous en demandez 6500. Si je pouvais en donner 8000, je le ferais. Je comprends la demande des OISP de voir augmenter leur offre de formation. Seulement, je travaille dans le cadre de la COCOF qui est, on le sait, très étreinte budgétairement. Si je peux en avoir, j'irai demander plus de moyens. (...) La régionalisation de certaines matières prévue pour 2014-2015 aura des répercussions sur le financement de l'Emploi et de la Formation en Région de Bruxelles-Capitale mais aussi sur son organisation future. (...) Et bien sûr, l'idée est de profiter de cette réforme pour aller chercher de nouveaux moyens. En voici un exemple : nous venons de faire passer deux décrets qui renforcent les complémentarités entre ACTIRIS et Bruxelles Formation et qui a pour conséquence de refinancer la formation professionnelle. En réalité, il s'agit d'un véhicule financier qui permet de transférer de l'argent du régional vers la COCOF, et donc vers Bruxelles Formation qui pourra ainsi créer des formations supplémentaires. (...) Cette méthode permet de débloquer 2,3 millions euros pour la formation professionnelle. Et donc pour la COCOF !

F. : Vous parlez d'augmenter le financement de Bruxelles Formation. Qu'est-il prévu pour les OISP ?

R.M. : Je comprends que chacun soit attentif à son secteur, et c'est bien légitime. Mais moi, j'aimerais que tout le monde s'occupe d'abord des demandeurs d'emploi et des gens à former. Je suis pour la collaboration entre ACTIRIS et Bruxelles Formation. Je suis pour le soutien aux OISP. Je suis pour le soutien de Bruxelles Formation. Mais tout cela n'a de sens que si l'on travaille pour les demandeurs d'emploi.

Notre seule préoccupation, c'est de savoir comment on fait pour mettre ou remettre ces gens au travail. Or, les chiffres aujourd'hui ne sont pas bons. Tout le monde a intérêt à se remettre en question : les politiques, les OISP, Bruxelles Formation, ACTIRIS, les travailleurs et les employeurs. Je ne veux pas mener une politique corporatiste. Pour moi, tout le monde est important ! Je l'ai dit, toutes les opportunités qui permettront de débloquent des moyens nouveaux pour les OISP, Bruxelles Formation ou ACTIRIS, je les saisirai. Ce qui m'intéresse, c'est que les gens qui suivent les formations trouvent du travail. (...) Je veux du résultat et je soutiendrai toutes les structures qui mettent à l'emploi. (...) Je suis aussi conscient qu'il y a une partie de cette jeunesse qui ne peut pas intégrer les circuits de la formation tout de suite. Et là, je défends les OISP. On vous demande des résultats. Mais c'est difficile. Y a-t-il suffisamment d'emplois pour tous ? Bien sûr que non, hélas ! Et le risque, c'est que toutes les structures ne souhaitent plus prendre en charge que les personnes qui ont le plus de chance de trouver de l'emploi puisqu'elles sont jugées et financées sur base des résultats obtenus. Qu'est-ce qu'on fait avec ceux qui sont en dehors de ces circuits ? Il leur faut une attention toute particulière parce que je crains que nous soyons sur une marmite sociale.

F. : Vous arrivez en fin de législature. 14 mois, c'est peu pour mettre en place du concret. Quelles actions et quels éléments concrets prévoyez-vous d'ici là ?

R.M. : Effectivement 14 mois, ça peut paraître court. Mon travail intervient dans le cadre d'un accord de majorité et ira dans la continuité de ce qui a été mis en place par mon prédécesseur. L'idée est d'assurer la continuité des politiques qui ont été menées et, si possible, de les amplifier. (...) Concrètement, une de mes priorités est de continuer et de renforcer les

efforts mis en place par rapport aux jeunes demandeurs d'emploi. Dans certains quartiers de la Région, on frôle actuellement les 50% de taux de chômage chez les moins de 25 ans. Et je le répète, il ne s'agit pas seulement d'un problème de formation. Le problème de la discrimination est actuellement incontestable ! Il est de la responsabilité des pouvoirs publics, mais aussi des entreprises et de tous les acteurs de l'emploi et de la forma-



tion, de s'interroger sur ce qu'il y a lieu de mettre en place pour cette jeunesse qui est née ici, qui vit ici, qui est d'ici mais qui se retrouve reléguée. On me parle toujours d'infra-qualification. Seulement, quand on les forme, ils ne trouvent pas plus de boulot. On ne peut pas continuer à faire porter la responsabilité du non emploi à Bruxelles sur le seul dos des acteurs publics ou parapublics comme les OISP. Il y a une part de responsabilité qui revient aux employeurs. Ils doivent bien sûr

être créateurs d'emplois mais doivent aussi contribuer à la formation de ces jeunes via des stages. Et c'est le minimum. Je vois cela comme un travail d'équipe. Et pour aller dans ce sens, je souhaite, avant la fin de mon mandat, initier un pôle de compétences à Bruxelles qui regrouperait l'ensemble des acteurs dans une espèce de centre de formation « all in » qui formerait à des métiers non délocalisables. Cela existe en Wallonie. Ils ont un centre

de compétences à Liège qui fonctionne très bien. 80% des gens qui sortent de là trouvent un emploi. J'ai des contacts avec le secteur de l'acier. Mon objectif c'est que demain, on crée ensemble des emplois non délocalisables autour des métiers de l'acier. Ce qui concerne des métiers comme réparateurs d'ascenseur, électromécaniciens ou encore carrossiers. (...) Par ailleurs, je demande à l'ensemble du secteur d'être plus proactif. Je lui demande d'anticiper les besoins. Et le

« Pôle de Compétences » aidera à cette anticipation. (...) L'ascenseur social est en panne. Ma question est de savoir comment je peux créer l'escalier de secours. Parce qu'aujourd'hui, c'est la cohésion sociale qui est en jeu. Sinon, on prend le parti de dire qu'il y a une tranche de la population moins jeune et plus jeune, avec laquelle on ne pourra plus travailler. Si c'est ça le constat, c'est un aveu d'échec et de faiblesse. Moi, je ne veux pas faire cet aveu-là. Je me dis qu'il y a une possibilité de sortir de ce diagnostic en réunissant tous les acteurs autour de la table. (...) Et en 14 mois, je veux au minimum initier une dynamique de collaboration, de synergie, de transversalité.

F. : Nous avons appris dans la presse (Le Soir du 20 février 2013), la création de la Commerce Academy. Le secteur n'a pas été préalablement concerté ni contacté à ce sujet. Comment voyez-vous la participation des OISP dans ce projet ?

R.M. : Sur le terrain, 2000 personnes sont inscrites chez ACTIRIS dans le secteur du commerce. J'ai la conviction que des personnes, issues de l'immigration ou pas, ont des possibilités dans ce secteur ; il y a une demande. Le ministre de l'Emploi (ndl : Benoît Cerexhe) et moi-même avons créé une plate-forme partenariale dans laquelle on va retrouver tous les acteurs du secteur du commerce et de la vente et, évidemment, tous les OISP qui sont actifs dans ce secteur. L'idée de cette plate-forme est de favoriser le partenariat et non de se substituer à ce qui existe déjà – ce qui est important pour vous. Cette coupole doit vous permettre un contact avec l'ensemble des acteurs. Mais aussi permettre à toutes les personnes qui veulent s'orienter dans ce secteur d'avoir accès à des formations, des stages et des emplois. Il ne s'agit bien sûr pas de mettre en concurrence les acteurs du secteur mais bien de favoriser la collaboration. J'ai déjà reçu des dizaines de mails de personnes intéressées

d'y participer. Nous n'en sommes pas encore au stade de décider où s'implantera la Commerce Academy. Non, nous venons de faire passer l'idée de principe. Il s'agit ensuite de modaliser le projet. Si nous n'avons pas suffisamment communiqué sur le projet c'est que peut-être nous avons été un peu pris par le temps. Mais notre volonté est bien de regrouper autour d'une coupole unique l'ensemble des acteurs du secteur du commerce parce qu'il y a une demande de la part des entreprises.

F. : Votre prédécesseur a démarré l'élaboration d'un plan stratégique de la Formation (2020). Pensez-vous finaliser ce plan ? Si oui, quels en seront les grands axes ?

R.M. : Je vais évidemment essayer de finaliser ce plan stratégique et il tiendra compte des propositions qui sont ressorties entre autres de la journée d'étude de 2012. Il prendra également en compte tous les grands plans programmatiques, le PRDD, le New Deal, etc. Je peux vous assurer que ce sera fait avant la fin de mon mandat.

F. : Le FSE représente une partie importante du soutien à la politique de la formation pour la COCOF (30% du financement des OISP). Comment comptez-vous assurer la pérennité et l'augmentation de ces montants indispensables à l'existence des associations ISP ? Comment assurer la cohérence entre les priorités du FSE et celles de la politique d'insertion socioprofessionnelle ?

R.M. : On connaît l'importance du FSE dans le montage financier des OISP. Sur cette question, je préfère ne pas trop m'avancer parce qu'on est en train de négocier le cadre pluriannuel financier. Fin janvier, j'ai fait approuver une note d'orientation au Collège de la COCOF. Le collège m'a chargé de mener tous les travaux de préparation pour cette nouvelle période de programmation du FSE. Je vais

évidemment être attentif à l'intérêt des politiques menées par la COCOF mais aussi à celui de toutes les politiques qui sont menées par la Communauté française et, notamment, ce qui est en lien avec la formation professionnelle.

F. : Votre prédécesseur nous a promis une simplification administrative et la mise en place d'un dossier unique par opérateur entre les différentes autorités qui financent les OISP, où en est sa mise en place ?

R.M. : Un groupe de travail a été mis en place il y a déjà quelques mois. Il réunit le FSE, la COCOF, Bruxelles Formation et ACTIRIS. Mon objectif est que ce qu'ils appellent le dossier coordonné – pour ne pas confondre avec le dossier unique du demandeur d'emploi – soit opérationnel pour 2014 et la prochaine programmation du FSE.

F. : Comment voyez-vous cette nouvelle étape dans votre carrière politique ?

R.M. : Si je suis entré en politique, après avoir été journaliste et avoir travaillé dans le social, c'est que j'ai réalisé que pour réaliser concrètement des choses, il fallait être de l'autre côté pour agir et influencer les décisions. (...) En politique, on ne fait jamais de plan de carrière. On occupe une fonction à un moment donné, on essaie de faire avancer des choses là où est et du mieux qu'on peut, avec toute l'énergie qu'on a. Tout ce que je veux c'est qu'au bout de ces 17 mois, on puisse dire : « Ça a bougé ! » Bien sûr, cela aurait été plus facile d'arriver en début de législature parce qu'on a plus de temps. Les besoins sont tellement grands, il y a tellement de choses à faire qu'on sait qu'on n'arrivera pas au bout des choses. Mais l'important, selon moi, c'est d'initier les choses pour les rendre irréversibles. C'est surtout ça l'enjeu politique pour moi.



Mots et maux d'emploi

→ Le penseur à spirales¹

Ce matin, on s'est levé. On n'est pas resté sous la couette bien au chaud, pourtant on y était bien : tranquille, relax...

Nous avons fait l'effort de nous lever ce matin.

Certains, pour chercher un travail. Ce qui est déjà un travail en soi. D'autres, pour aller au travail... Nous avons fait cet effort parce que nous avons une intention ou un projet, pour dire ça comme ça.

Avoir un travail, un emploi, un métier, un salaire... Et être au travail, être un professionnel, être un électricien, un photographe, un enseignant, un infirmier, un homme politique, un chercheur... d'emploi ?

Avoir et être. Être et avoir...

Il y a un lien entre ce que nous faisons tous les jours et qui nous sommes.

Avoir un projet ou être en projet, c'est ce qui fait de nous des hommes et des femmes... Nous devenons des acteurs et ça, ça donne beaucoup de sens à la vie.

Avoir un projet ou être en projet, ça peut prendre du temps : des périodes d'indécision, de latence, d'attente, de vide, d'erreurs.

Et bien, très bien ! Prenons le temps. Laissons le temps, aidons les jeunes à avoir le temps.

Je n'ai pas de projet. Je n'ai pas d'envie. Je ne veux rien. Je ne veux rien. Je n'ai envie de rien... Il faut de la place, du vide pour y être, pour s'y mettre, et du vide pour le remplir, ça sert à avoir quelque chose, après.

Prendre le temps d'avoir un projet, d'être en projet... D'imaginer, de rêver... Pour ça, il faut en parler... Et ça aussi, c'est du boulot. Bon, ok, ça ne rapporte pas de tunes, mais ça aide.

Les mots d'emploi et les maux de l'emploi.

Pour certains jeunes, pas de problème, les parents ont tout prévu, ils sont blindés de tunes et de contacts, et là, et bien ce n'est toujours pas leur projet, mais il y a des ouvertures. Pour d'autres, c'est plus galère, ils doivent se débrouiller, et alors là, il vaut mieux qu'ils ne soient pas tout seuls. Avec des potes, des copines ou des pros du boulot – mais des pros pas trop stressés et pas trop pressés...

Et puis, si les projets n'aboutissent pas toujours, si la réalité vient souvent tout contrarier, il peut en sortir de l'inattendu, du nouveau. Ou un nouveau travail à faire...

Quand on voit l'état du monde aujourd'hui, il y a du boulot ! Laissons les jeunes se faire leur propre cinéma, sans leur couper les ailes...

Allons-y ! Yallah !

¹ Maurice Cornil, Directeur du SAS Parenthèse



Fin 2012, trois nouvelles entreprises agréées en Economie Sociale d'Insertion à Bruxelles

→ Delphine Huybrecht

8 ans déjà que l'Ordonnance bruxelloise relative à l'Economie Sociale d'Insertion est entrée en vigueur. 2013 sera, comme 2009, une année de renouvellement d'agrément. Les agréments nouveaux, eux, se raréfient au fil du temps. En 2012, trois entreprises au total ont cependant été agréées. Il s'agit d'Idée 53, AFT déjà bien connu et membre de la FeBISP, pour un projet HO.RE.CA, et de deux autres entreprises qui se développent dans des champs d'activités réputés prometteurs au niveau de la création d'emplois peu dé-localisables : les services aux personnes et l'archivage électronique.

Soins chez soi : la coordination de l'aide médicale à domicile

Nous sommes reçus dans les lumineux locaux de l'association, située dans un quartier vert et calme d'Uccle. La directrice, Catherine Ballant, nous reçoit avec le sourire, une bonne tasse de café chaud et... des pralines !

L'association a été créée à l'initiative d'un groupe de médecins du Nord de Bruxelles en 1984. Son but était (et est toujours) de coordonner l'ensemble des soins et services à domicile. Un service d'assistantes ménagères s'est ajouté en 2003 ; un autre de gardes-malades en 2007. Tous deux ont pour objectif de permettre aux patients de bénéficier d'une aide rapide à leur domicile, en attendant qu'un service d'aide aux familles ou de gardes-malades puisse prendre le relais. Ceux-ci sont en effet saturés et dans l'incapacité de faire face à des demandes urgentes...

Comme le nom de l'association l'indique, l'enjeu est de maintenir les personnes à domicile. Les services offerts sont nombreux : services infirmiers, kinésithérapie, ergothérapie, coiffure ou pédicure mais aussi prêt de matériel, livraison de repas à domicile, télévigilance,...

Comment ça marche ?

L'association possède une grande base de données de prestataires qui en reprend les spécificités. « *Un des outils majeurs de l'association* », selon la directrice. Régulièrement

actualisée, cette base de données permet d'offrir des soins et services de qualité.

La clientèle de « Soins chez soi » est composée de personnes âgées mais aussi de tout âge, en perte d'autonomie ou qui connaissent des situations psychiques ou mentales difficiles. Les familles, les médecins ou professionnels de la santé, font appel à l'association pour organiser des soins. Catherine Ballant explique que « *la première étape, c'est un travail d'anamnèse à mener, souvent par téléphone, et à domicile quand la situation est plus complexe : quelle est la pathologie, la problématique, que souhaite le patient, comment convient-il d'organiser l'aide, en quoi consistera cette aide, etc. Les cas sont de plus en plus compliqués et les conditions dans lesquelles vivent certaines personnes sont parfois hallu-*



Formation BEPS (brevet européen de premier secours)

cinantes. En effet, les problèmes sociaux sont en augmentation et nous le sentons, notre clientèle s'appauvrit... »

Pourquoi l'agrément ILDE ?

L'association a lancé, en 2009, un service de gardes-malades itinérants de nuit avec des travailleurs sous statut ACS... L'idée était originale : l'association envoyait des gardes-malades qui mettaient les personnes âgées au lit, les conduisaient aux toilettes en milieu de nuit ou encore amorçaient la journée pour les plus matinaux. Un véritable lien se créait entre le garde-malade et la personne âgée. « Notre service avait beaucoup de succès », nous raconte la directrice. Seulement, ces postes étaient insuffisamment financés par les primes d'ACTIRIS qui ne prenaient pas en considération les sursalaires de nuit et de weekend. « Nous perdions de l'argent car on se refusait à augmenter la participation du bénéficiaire afin que le service reste accessible pour tous. Nous avons malheureusement dû arrêter. »

Forte de cette première expérience, et étant donné qu'elle employait déjà des travailleurs sous contrat d'activation, l'ASBL a fait la demande d'agrément pour être reconnue en tant qu'Initiative Locale de Développement de l'Emploi (ILDE) dans le but d'améliorer l'encadrement des assistantes ménagères et des gardes-malades sous statut « Article 60§7 ». Catherine Ballant explique le rôle de « Soins à domicile » : « Nous leur permettons de faire l'apprentissage des gestes professionnels dans le cadre de leur fonction ainsi que de gérer les relations avec les patients, de faire preuve de déontologie (par exemple, ne pas accepter les cadeaux, respecter les horaires de travail...). Nous leur apprenons à appliquer la « bonne distance » avec leurs patients, à gérer certains patients difficiles, etc. » L'objectif étant bien sûr de permettre aux personnes engagées sous contrat « Article 60§7 » de transiter vers un emploi durable dans un service d'aide aux familles ou de gardes-malades. Outre les formations, l'association prévoit, une fois par semaine, un débriefing avec les travailleurs en insertion. Ils ont par ailleurs à leur disposition un numéro gratuit qu'ils peuvent appeler à toute heure du jour ou de la nuit en cas de problème.

Les défis futurs

Catherine Ballant fait le constat que « depuis quelques années, nous avons l'impression que le niveau des travailleurs est en baisse. De plus en plus d'entre eux n'ont que très peu de notions de ce qu'est une attitude professionnelle... Nous aurons de plus en plus de difficultés à les remettre à niveau, car comme les problématiques sociales des patients sont en augmentation, les interventions deviennent plus complexes... ».

Le défi majeur pour les années à venir sera donc, selon elle, de garder le fil rouge de l'ILDE : offrir des soins et services de qualité tout en assurant l'insertion professionnelle de ses travailleurs.

Soins chez soi

Bureaux : Avenue Wansart, 12/10 à 1180 Bruxelles
Siège social : Rue de Stalle, 65/4 à 1180 Bruxelles
02.420.54.57 - www.soinschezsoi.be

8 infini : la création d'emplois comme cœur de métier

Le jour de ma visite est aussi le premier jour où les dirigeants de la société sont installés dans les locaux de la société Memnon¹, qui est aussi leur principal client du moment. Ces locaux sont situés à l'arrière du « paquebot » Flagey.



Emilie Many et Stéphane Emmanuelidis

Emilie Many et Stéphane Emmanuelidis s'y partagent un bureau. La mission : aider Memnon à réceptionner, étiqueter, contrôler et numériser un lot de documents, en provenance de France, fixés sur des supports audiovisuels variés (VHS, DAT, disques vinyles, etc.).

Cette entreprise d'insertion (EI), née au départ de professionnels expérimentés du monde des Entreprises de Travail Adapté (ETA²) en Wallonie, ambitionne de créer des emplois durables et de qualité à Bruxelles, dans tous les champs d'activités où il est possible d'en



1 Memnon Archiving Services est une société spécialisée dans la sauvegarde et la valorisation des archives audiovisuelles.

2 Ces entreprises sont spécialisées dans la création d'emplois pour les personnes handicapées.

créer. Plus précisément, huit champs d'activités privilégiés sont repris dans les statuts de l'entreprise coopérative, qui vont de l'archivage à l'aide ménagère à domicile en passant par l'HO.RE.CA. Mais cette liste est plus illustrative que limitative. C'est pourquoi l'entreprise a été baptisée « 8 infini » : huit activités de base qui ouvrent sur une infinité de possibilités de création d'emplois.

A la question, pourquoi l'archivage ? Stéphane répond : « Plus que le métier lui-même, c'est la nature des partenariats qui constitue l'idée porteuse : il s'agit de distinguer, dans un processus de production, la part d'activités qui pourra être rendue accessible à des demandeurs d'emploi de longue durée. Il faut donc, c'est vrai, trouver les métiers adéquats ; et la numérisation audiovisuelle selon des procédés quasi industriels constitue une activité porteuse. Les compétences nécessaires au métier peuvent s'acquérir par l'expérience. C'est donc une activité qui demande des profils auxquels le public-cible de l'économie sociale peut accéder ». En clair, au-delà de l'activité, le plus important pour Stéphane et Émilie, c'est surtout de créer des opportunités d'emplois supplémentaires pour les demandeurs d'emploi bruxellois. « Pour cela, il faut croiser la route de partenaires qui adhèrent à notre conception solidaire et efficace de l'économie. Ce n'est ni facile, ni courant, mais tellement stimulant lorsque ça fonctionne... »

Un démarrage orienté vers la création d'emplois

Par rapport à ce que les créateurs de l'association avaient prévu, la création d'emplois a été accélérée au détriment de l'aménagement des locaux, qui prend plus de temps que prévu. Ils envisagent d'occuper à terme 1.500 mètres carrés en face de l'OTAN. Les locaux leur seront loués par la SRIB, charge à eux de les aménager et de les valoriser. « C'est un gros chantier » explique Emilie Many, « mais nous voulions commencer à créer de l'emploi. Nous avons déjà quatre personnes équivalent temps plein (ETP) : une sous statut FPI, la formule « Formation professionnelle individuelle » et les trois autres sous statut SINE³ qui entrent dans le plan Activa. De plus, quatre engagements supplémentaires sont prévus dans les prochaines semaines. La collaboration avec ACTIRIS et avec les Maisons de l'emploi est excellente pour le recrutement ».

³ La mesure « Économie d'insertion sociale », en abrégé SINE favorise, grâce à l'utilisation active des allocations de chômage, la réinsertion de chômeurs très difficiles à placer dans l'Économie Sociale d'Insertion. Les employeurs qui engagent des travailleurs SINE peuvent bénéficier d'une réduction de cotisations sociales ONSS et d'un subside salarial.



Travailleuse à 8 Infini

Emploi de transition ou durable ?

Le but de « 8 infini » est d'ouvrir de nouvelles possibilités à leurs travailleurs en insertion. « Nous sommes là pour leur donner des instruments pour s'épanouir professionnellement, de manière durable et sécurisante, explique Stéphane Emmanuelidis. « Le métier d'opérateur en archivage est en lui-même formateur et il est important, dans un premier temps, que les travailleurs se stabilisent dans leur nouvel emploi. Dans un second temps, l'association voit avec eux ce dont ils auraient besoin pour leur progression professionnelle. Obtenir le permis de conduire, par exemple. » L'association établit avec chaque travailleur un plan de carrière et d'évolution dans la fonction proposée. « Après, s'il souhaite rester dans l'entreprise ou décrocher un emploi ailleurs, ce sera selon son projet à lui. » Stéphane Emmanuelidis et Emilie Many expliquent qu'en France, les entreprises d'insertion ne peuvent pas garder en fonction leurs travailleurs en insertion plus de deux ans. « Nous n'apprécions pas ce modèle au caractère transitoire et précaire déclarent-ils, qui demande aux personnes déjà fragilisées à la base de rebondir, transiter, se mettre continuellement en recherche... Nous préférons proposer aux travailleurs un emploi à durée indéterminée, une perspective durable d'insertion sociale. Parce qu'un emploi stable c'est aussi, par exemple, avoir accès à du crédit pour acheter un véhicule, un logement... C'est important ».

Un agrément qui ne répond pas à la volonté de créer des emplois en RBC

Stéphane Emmanuelidis a constaté un réel engouement pour le projet auprès du Cabinet du Ministre bruxellois de l'Emploi et des différents services qui les ont épaulés. Il constate également que la réglementation actuelle est assez peu compatible avec l'objectif de créer des entreprises

nouvelles et donc, des emplois nouveaux. « Par exemple, l'agrément n'est octroyé qu'après avoir créé les premiers emplois pour le public-cible et le personnel d'encadrement. Le financement prévu démarre encore après, et n'est liquidé que des mois plus tard. » Une autre illustration : « Lorsque l'emploi évolue à la hausse au-delà du 15 février d'une année, il ne peut en être tenu compte dans l'évolution du financement pour le reste de l'année. En ce qui nous concerne, une quinzaine d'emplois supplémentaires au moins seront créés entre mars et décembre 2013. Mais il n'est pas sûr que nous recevrons les subventions pour l'encadrement correspondant... ».

Pour Emilie Many, les dispositifs d'emploi et d'insertion professionnelle pourraient aussi être mieux ajustés. Elle illustre ses propos : « Le statut FPI par exemple, n'est pas considéré comme un statut valable pour le public-cible des entreprises d'insertion. Or, pour ce genre d'entreprises, débiter les contrats de travail par un plan de formation « métier » a tout son sens. Enfin, tout le monde semble le regretter, mais les financements escomptés sont loin d'être à la hauteur de ce que les textes prévoient... L'allocation dégressive par travailleur, théoriquement octroyée pour diminuer le coût salarial des travailleurs des EI, n'est en réalité pas accessible actuellement ».

Stéphane et Emilie concluent : « Nous pensons plus globalement qu'il est important d'encourager l'émergence de nouveaux projets visant la création d'emplois à Bruxelles. Par une plus grande souplesse et une adéquation avec les réalités des entreprises, les dispositifs administratifs pourraient constituer de véritables leviers ».

8 à l'infini

Rue du Belvédère, 27 à 1050 Bruxelles
0478 254 286 - info@8infini.be

Idée 53 : un AFT et une ILDE

Idée 53 est de longue date membre de la FeBISP. Cet Atelier de Formation par le travail (AFT), qui vient de souffler ses 25 bougies, a obtenu un agrément comme Initiative Locale de Développement de l'Emploi (ILDE) au début de l'année 2012. Quand on demande à son directeur, Patrick Stelandre, ce qui l'a amené à développer une ILDE, il répond : « C'est une analyse interne et externe sur les perspectives de l'asbl Idée 53. Comme AFT, nous avons déjà une expérience de l'économie sociale. Nous pensons que l'ILDE est une piste de développement intéressante pour un public très proche de nos stagiaires à l'AFT, parce que ce dispositif poursuit le même type d'objectifs sociaux. » L'AFT disposait déjà de postes « Article 60§7. Pour



le directeur d'Idée 53, le projet ILDE permet d'assurer un réel encadrement et un meilleur accompagnement du public en insertion. Quant au choix du secteur HO.RE.CA., il est venu de la demande existante pour ce type de services. « Une demande à laquelle nous ne pouvions pas toujours répondre avec l'AFT pour des raisons pédagogiques », précise Patrick.

Une nouvelle ILDE dans l'HO.RE.CA.

L'ILDE d'Idée 53 propose des services à destination de groupes. « Cela peut se dérouler dans nos locaux, par exemple, dans notre salle polyvalente, mais aussi en extérieur. » Idée 53 propose des buffets : table du monde, walking diner ou buffet classique par exemple. L'ILDE assure aussi des buffets sandwiches, des réceptions, des pauses café,... pour des



Idée 53 au Salon Entreprendre 2013

groupes de 20 à plus de 300 personnes. « De quoi donner une expérience de travail enrichissante au public en régaland les papilles gustatives de nos clients », précise Patrick Stelandre.

Premier bilan ?

À l'heure actuelle, le projet est toujours en cours de lancement. Créer un nouveau projet, cela demande du temps, de la patience et du soutien. Mais en attendant de faire un premier bilan, Patrick Stelandre y voit déjà quelques apprentissages : « c'est principalement la disponibilité et l'expertise de nos deux fédérations, la FeBISP et l'ACFI. C'est aussi la bienveillance et les conseils des collègues qui ont déjà monté des projets similaires. Ce sont des aides précieuses que nous rencontrons et que nous considérons comme un vrai soutien d'Idée 53 et un encouragement. Voilà une occasion de leur dire merci ».

Idée 53

Rue du Chimiste, 34-36 à 1070 Bruxelles
02 648 95 94 - www.idee53.be

Plein feu sur la formation continuée

→ Michèle Hubin

Ça y est, c'est parti ! Le plan de formation 2013 du Fonds de la Formation Continuée des travailleurs de l'ISP bruxelloise (FFCISP) est lancé. Du neuf et du « déjà testé », revisité et peaufiné. L'offre transversale 2013 se veut étoffée et ciblée sur les besoins des travailleurs du secteur de l'ISP.

Elaborer un plan de formation

Vous avez dit « Plan de formation » ? Mais que se cache-t-il derrière cette chaîne de caractères un peu barbare ? Sans nul doute, plusieurs avantages pour l'organisation. C'est donc tout naturellement par une définition, un inventaire des caractéristiques et avantages d'un tel dispositif que débutera le module de formation. Il s'agira de montrer les avantages de la gestion de la formation basée sur les compétences. Une première étape consistera à déterminer comment mener de façon professionnelle une analyse de besoins. Rassurez-vous ! Des méthodes de recensements des besoins de formation existent et s'inscrivent dans un axe triple : individuel, par rapport à la dynamique du projet et en lien avec l'environnement institutionnel. Vient ensuite le moment de traduire ces besoins en objectifs de compétences puis en objectifs de formations. Cette étape requiert de s'interroger au préalable sur la pertinence des besoins évoqués. Vient ensuite la nécessité de franchir le palier délicat du processus de concertation. Tout formateur averti vous le confirmera : les premières qualités d'un plan de formation sont la flexibilité, la souplesse et la concertation. Et après ? Il n'y a « plus qu'à » mettre en œuvre sur base de l'élaboration d'un tableau de bord, non sans être passé préalablement par la rédaction d'un cahier des charges, qui ne doit pas faire l'économie d'une évaluation des moyens financiers et humains à mettre en œuvre.



Prestataire : CFIP
Intervenant : Fabrice Simon
Durée : 2 jours
NB : inscription d'une personne-ressource par association

Réfléchir et échanger entre professionnels du secteur

L'idée est toute simple et a déjà fait ses preuves : aborder un thème en lien avec le secteur de l'insertion socioprofes-

sionnelle et permettre l'échange et la rencontre entre travailleurs du secteur. Le thème retenu cette année est celui des liens entre l'insertion, l'éducation populaire et l'action collective dans un contexte de manque et de dégradation de l'emploi. Autrement dit, « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». Les Organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) et les Missions Locales s'adressent prioritairement à un public dont l'accès au pouvoir ou aux décideurs est fortement limité. Cet état de fait les place donc dans une situation de rapport inégalitaire (rapports sociaux, rapports entre les sexes, rapports entre les races, etc.). Dès lors, il paraît important d'ouvrir l'esprit des intervenants sociaux de terrain au travail d'action collective possible, principalement en développant des pédagogies émancipatrices pour encourager la participation des publics. Les trois journées consacrées à la thématique seront basées sur les vécus et les représentations que les participants se font de la thématique et des inter-relations avec leurs pratiques quotidiennes.



Prestataire : Ciep-Moc Bruxelles
Intervenant : Luc Carton
Durée : 3 jours en avril, mai et juin 2013

Etre sensibilisé au fonctionnement des ASBL

Un concept simple pour faire court ! Ce module consiste à comprendre le fonctionnement d'une asbl et s'adresse particulièrement aux travailleurs affectés aux tâches administratives. Le but ? Comprendre son cadre de travail et donner du sens aux obligations qui s'imposent à l'organisation. Cette formation propose une approche des différentes composantes de l'asbl, des missions et responsabilités des instances, des obligations statutaires et administratives. Suite à une expérience similaire en 2012, des correctifs ont été apportés au module de formation :



deux jours seront nécessaires pour permettre aux participants de s'approprier les contenus et partager les pratiques.

Prestataire : CESSOC
Intervenant : Aline Tilman
Durée : 2 journées durant le 1^{er} semestre 2013

Comprendre la stratégie européenne pour l'emploi

Penser les réalités sociales contemporaines, comme la question de l'emploi, ne peut se faire sans prendre en compte les instances européennes. Dictant les grandes orientations et lignes directrices

aux États membres, l'Europe fixe un cadre générique dans lequel doit se déployer le travail d'insertion socio-professionnelle de terrain. Cette formation concerne tous les professionnels impliqués dans l'accueil, l'accompagnement, la mise à l'emploi, l'orientation ou la formation. Le module est organisé en trois matinées de réflexion poursuivant successivement les objectifs suivants :

- Analyser et comprendre la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) du point de vue de son origine, de ses enjeux et de son évolution.
- Envisager les incidences de la SEE sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi et sur les politiques de mise à l'emploi en Belgique.
- Proposer une analyse prospective en termes de pistes d'action possibles.

Soulignons encore que l'approche globale se veut résolument participative et sous-tendue par l'apport d'un expert.

Prestataire : CFS
Intervenant : Bernard Conter
Durée : 3 matinées durant le 2^{ème} semestre 2013

Mieux se comprendre soi-même, gérer son stress pour mieux comprendre les autres, s'adapter à son environnement et développer un esprit d'équipe

Ce module de formation offre aux participants la possibilité de travailler sur le savoir-être relationnel. Le but : optimiser les qualités relationnelles et adopter la posture adéquate pour susciter l'adhésion des autres dans des projets communs comme dans la relation individuelle. La démarche se déroule en trois sessions qui permettront de poser quelques (bonnes) questions :

- Qu'est-ce qui me plaît dans ma vie professionnelle et comment je fonctionne ?



- Comment je fonctionne avec les autres ? Confiance, dialogue, gestion des différences, (...) tout sera passé au peigne fin !
- Découvrir le b.a-ba du coaching.

La première session se déroulera en 2013. Chaque participant inscrit à la première session sera invité à poursuivre le parcours.

Prestataire : BAO Group
Intervenants : Ch. Dekimpe – Y. De Reys – P. Busana
Durée : 2 journées

NB. Module réservé aux travailleurs, à l'exclusion du personnel de direction. Un module réservé au personnel de direction peut être mis en place sur demande.

Réfléchir à la réforme des allocations de chômage

Il n'est pas simple de s'y retrouver dans la réforme des allocations de chômage et d'en comprendre toutes les implications pour les travailleurs sans emploi. Cette formation propose de consacrer deux matinées à la mise à jour des connaissances et de poursuivre par une réflexion collective sur l'évolution de la sécurité sociale, en mettant le focus sur l'assurance-chômage sur fond de crise économique européenne.

Prestataire : CFS
Intervenants : Sophie Goldman
Durée : 2 demi-journées en mai 2013

Poursuivre une démarche d'approche par compétences

L'approche par compétences donne de la visibilité et de la transparence aux objectifs de formation. Comme lors de l'exercice précédent, le FFCISP s'engage à financer totalement ou partiellement une formation axée sur l'approche par compétences en mettant à disposition des associations bénéficiaires des bourses valables pour toute action se déroulant dans le courant de l'année. Les demandes devront être adressées au Fonds lors de l'appel à projets lancé au 1^{er} trimestre 2013. Pour les dossiers acceptés, une intervention financière maximum est prévue, le choix du prestataire et de la méthodologie de travail est laissé à l'appréciation du bénéficiaire.

Appel à projets 2013
Prestataire : Au choix de l'opérateur
Durée : Variable selon le cahier des charges mis au point par l'opérateur de formation et le prestataire

Plus d'infos : www.febisp.be

L'insertion

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion n°96 sortira en juin 2013.

L'@insertion

Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be

L'insertion est la revue de la FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion)

Trimestriel,
ne paraît pas en juillet - août

Editeur responsable :
Pierre Devleeshouwer

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4
B-1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04 - Fax 02 537 84 04
secretariat@febisp.be
<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

- **Pierre Devleeshouwer**,
directeur / devleeshouwer@febisp.be
- **Tatiana Vanessa Vial Grösser**,
directrice adjointe / vial@febisp.be
- **Delphine Libert**,
secrétaire de direction /
secretariat@febisp.be
- **Valérie Dancart**,
assistante administrative et financière /
dancart@febisp.be
- **Michèle Hubin**,
attachée relations collectives de travail /
hubin@febisp.be
- **Delphine Huybrecht**,
attachée économie sociale /
huybrecht@febisp.be
- **Huong Ngo**,
gestionnaire administrative du Fonds de
formation / ngo@febisp.be
- **François Geradin**,
attaché formation professionnelle /
geradin@febisp.be
- **Alice Berger**,
attachée communication et relations
publiques / berger@febisp.be

Impression :
Les imprimeries Editions Européennes



Avec le soutien de la Commission communautaire française,
du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi
de la Région de Bruxelles-Capitale

